Rapport Annuel 2018

La solidarité crée la sécurité

Association des établissements cantonaux d'assurance AECA
Union intercantonale de réassurance UIR
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie AEAI
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques PSDS
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance FP

Avant-propos

L'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) a pour mission essentielle d'exploiter les synergies entrepreneuriales entre les organisations communes des établissements cantonaux d'assurance (AEAI, UIR, PSDS et FP) et de représenter sous une seule entité les intérêts des établissements cantonaux d'assurance. La collaboration est désormais en bonne voie. Une coordination plus étroite s'est établie entre les établissements cantonaux d'assurance, les organisations communes et la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP). Ces différents acteurs peuvent ainsi unir leurs forces pour aborder des thématiques décisives. Il s'avère en effet de plus en plus important de travailler en étroite collaboration, non seulement pour améliorer l'efficience et l'efficacité, mais aussi pour traiter de thèmes qui sont portés à l'attention des établissements cantonaux d'assurance ou des organisations communes par des instances extérieures. Notons qu'il n'est pas toujours évident de savoir au premier abord quelles répercussions ces problématiques auront sur les établissements cantonaux d'assurance ou sur les organisations communes. Comme dans le cas de la révision de la loi sur la surveillance des assurances ou de la loi sur le contrat d'assurance ainsi que d'autres réglementations telles que l'accord-cadre avec l'UE, il faut souvent une analyse intensive pour déterminer dans quelle mesure les établissements cantonaux d'assurance pourraient être concernés ou non. Il est par ce fait d'autant plus indispensable que les différentes organisations mettent leurs forces en commun et discutent de la procédure à suivre, afin de pouvoir défendre leur position de manière efficace vis-à-vis des milieux politiques et du grand public.

La mise en œuvre opérationnelle de la stratégie a constitué un autre point fort de l'exercice écoulé. La nouvelle identité est remarquable à cet égard, car elle confère à la communauté des établissements cantonaux d'assurance une visibilité reconnaissable et symbolise leur modèle de manière simple. Grâce à l'issue management, les thématiques pertinentes pouvant affecter les établissements cantonaux d'assurance sont décelées à temps et des mesures adaptées sont prises. Certains processus globaux ont également été mis en place pour augmenter l'efficience. Les rapports de gestion des différentes organisations démontrent comment ces dernières agissent pour le bien de la communauté des établissements cantonaux d'assurance.

La voie que nous avons choisi d'emprunter ces dernières années a fait ses preuves. Les nombreuses avancées n'auraient toutefois pas été possibles sans le soutien de l'ensemble des collaborateurs des organes concernés. Nous tenons donc à remercier ici tous les membres du comité directeur et du conseil d'administration, mais aussi les collaborateurs de la « Bundesgasse 20 ».

Urs Graf, président de l'AECA

Alain Rossier, directeur de l'AECA

Brève présentation de l’organisation AECA

Comité directeur

De gauche à droite : Karin Kayser-Frutschi, conseillère d’État NW ; Urs Graf, président de l’AECA ; Pierre-André Page, conseiller national FR ; Stefan Engler, conseiller aux États GR ; Peter J. Blumer, président UIR/PSDS ; Jean-Michel Brunner, président CSSP ; Markus Feltscher, président AEAI/FP

Direction

De gauche à droite : André Grubauer, responsable du département Formation ; Michael Binz, responsable du département Protection incendie ; Alain Marti, responsable du département Réassurance ; Monica Caprio, responsable du département État-major ; Alain Rossier, directeur ; Stefan Demetz, CFO ; Martin Jordi, responsable du département Prévention des dommages éléments naturels

Brève présentation

Afin de consolider et de développer la philosophie de la « triple protection », à savoir la prévention, l'intervention et l'assurance, 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) se sont réunis pour former l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA). Par le biais de l'organisation faîtière AECA, une identité commune a vu le jour au sein du paysage de l'assurance immobilière. La communauté des ECA se positionne ainsi sur le marché tout en renforçant sur la durée le système de la « triple protection ». L'AECA se doit en particulier de soutenir activement et avantageusement les différents ECA dans leurs principales missions cantonales.

La participation de représentants politiques et d'autres groupes d'intérêt contribue à la fois à consolider avec pertinence les organisations existantes et à favoriser leur influence au niveau national et international de par leur statut d'association de la branche.

L'AECA apporte assurément une valeur ajoutée aux ECA grâce notamment à une communication coordonnée en interne et vers l'extérieur et à la coordination des projets stratégiques des organisations communes.

Fondation
2016

Forme juridique
Association (selon art. 60 ss. CC)

Direction
Alain Rossier, directeur

Organe de révision
Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants font partie de l'AECA : Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12. 2018).

Comité directeur au 31.12.2018

Urs Graf
Président de l'AECA, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance d'Argovie

Markus Feltscher
Président de l'AEAI et président de la FP, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance des Grisons

Peter J. Blumer
Président de l'UIR et président du PSDS, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Ville

Jean-Michel Brunner
Président de la CSSP, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Neuchâtel

Karin Kayser-Frutschi
Conseillère d'État du canton de Nidwald

Pierre-André Page
Conseiller national du canton de Fribourg

Stefan Engler
Conseiller aux États du canton des Grisons

Rapport annuel 2018 et perspectives 2019

Développements 2018

Pour communiquer efficacement, il est impératif d'être clairement identifiable. L'identité visuelle des organisations communes a été rafraîchie en 2018 avec un nouveau logo et sa représentation d'ensemble a été renforcée. Le logo se veut le reflet de la philosophie de la « triple protection » des établissements cantonaux d'assurance (ECA) : la partie verte représente la prévention, la rouge les sapeurs-pompiers et la bleue l'assurance. L'élan inscrit dans le logo souligne le caractère parfaitement complémentaire des trois secteurs qui font l'efficacité des établissements cantonaux d'assurance. Tous les supports de communication ont été adaptés sur cette base – du papier à lettres au site Internet en passant par les inscriptions au niveau du bâtiment. Cette toute nouvelle représentation d'ensemble met une fois encore l'accent sur le fait que l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) assume la communication globale pour toutes les organisations communes. Ces dernières restent par contre compétentes pour la communication spécialisée. Dans ce contexte, l'AECA est également passée au numérique pour ses rapports de gestion et a produit un film explicatif sur le système suisse des ECA, disponible sur son site Internet. Parallèlement, certains processus ont été consolidés et le processus de planification et d'établissement du budget a été optimisé afin que les ECA soient informés des activités importantes des organisations communes et de la « Bundesgasse 20 ».

Cette année a sans conteste été marquée par l'achèvement du projet Carte de l'aléa ruissellement. Le public dispose ainsi désormais d'un instrument majeur et gratuit de prévention contre les dommages dus aux éléments naturels. Il s'agit d'un projet mené conjointement par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), l'Association Suisse d'Assurances (ASA) et l'AECA. La présentation au grand public a eu lieu le 3 juillet 2018. La carte nationale de l'aléa ruissellement montre les régions menacées. D'autres mesures de prévention efficientes peuvent être mises en œuvre sur cette base. Les cartes ont suscité un grand intérêt, tant en Suisse qu'au-delà de nos frontières.

Par ailleurs, la transparence s'est vue nettement améliorée grâce à l'introduction d'une nouvelle structure financière pour toutes les organisations communes. Les charges et rendements peuvent désormais être attribués aux segments « Association, produits, projet ». Les processus de planification ont déjà été mis en place en conséquence et les organes de gestion ont pu faire leurs premières expériences avec ces processus. Les processus financiers structurés au moyen d'un portefeuille de projets, de prévisions et d'un budget permettent d'anticiper et de renforcer l'implication des ECA dans la planification des organisations communes. Il existe en particulier pour la première fois une planification financière pluriannuelle.

Perspectives 2019

Le secteur Public Affairs sera élargi en 2019 pour renforcer les relations politiques extérieures et la présence de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA). L'issue management aidera à définir et à mettre en œuvre les mesures adaptées. Dans ce domaine également, il s'agit d'« unir nos forces » pour parvenir à s'adresser aux groupes cibles de manière conforme et efficiente. D'autres projets internes pour l'accroissement de l'efficience seront mis en œuvre ou lancés. Enfin, on ne peut ignorer que le numérique tient une place de plus en plus incontournable. Il est question sur ce point de trouver des solutions optimales pour la transformation numérique. L'AECA ne manquera pas non plus de promouvoir activement le passage au numérique dans d'autres domaines.

Bilan

En francs

	Explication (cf. annexe)	2018	2017
ACTIF			
Actif circulant			
Liquidités	2.1	106’968	62’207
Créances envers les assurances sociales		3’878	0
Créances envers l’AEAI	2.2	74’980	91’565
Comptes de régularisation	2.3	9’832	275
Total actif circulant		**195’658**	**154’047**
Total actif		**195’658**	**154’047**
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes envers des tiers		2’745	23’439
Dettes envers l’UIR	2.4	149’005	75’411
Dettes envers l’AKBA		0	10’779
Dettes envers la TVA		37’708	37’970
Comptes de régularisation	2.3	6’200	6’448
Total capitaux étrangers à court terme		**195’658**	**154’047**
Fortune de l’association	1	**0**	**0**
Bénéfice/Perte		**0**	**0**
Total passif		**195’658**	**154’047**

Compte de résultat

En francs

	Explication (cf. Annexe)	2018	2016/2017
Produits des prestations de services et cotisations des membres			
Produits des prestations de services fournis par les organisations des ECA	2.5	667’154	1’187’700
Cotisations de membres des ECA	2.6	9’000	13’500
Total produits des prestations de services et cotisations des membres		**676’154**	**1’201’200**
Charges d’exploitation			
Sounding Board ASA		-3’175	-5’223
Développement de la stratégie de l’AECA et de la structure de la B20		-1’502	-180’288
Communication de la marque		0	-65’926
Public Affairs		-6’009	-26’052
Corporate Communication/Design y c. communication de crise		-47’821	0
Projets divers AECA		-53’031	0
Projets		**-111’538**	**-277’489**
Charges de personnel		**-365’171**	**-579’698**
Coûts informatiques		-12’145	-18’000
Frais de locaux		-24’000	-37’000
Assurances		-4’000	-6’000
Charges pour prestations reçues		-30’596	-16’588
Organes		-117’050	-252’963
Frais de représentation		-11’949	-13’038
Autres charges d’exploitation		-186	-176
Autres produits d’exploitation		481	0
Autres charges d’exploitation		-199’444	-343’764
Total charges d’exploitation		**-676’154**	**-1’200’952**
Total charge fiscale		**0**	**-248**
Bénéfice/Perte		**0**	**0**

Annexe

1. Principes

Généralités

L'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) a été inscrite au registre du commerce du canton de Berne le 11 juillet 2016. Son siège est à Berne. 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres de l'AECA.

Les présents comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales suisses régissant la présentation des comptes (Code des obligations). Les principes d'évaluation les plus importants appliqués et qui ne sont pas prescrits par la loi sont détaillés ci-après. Les chiffres sont arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

L'AECA ne dispose ni d'un capital de l'association, ni d'immobilisations financières ou corporelles propres.

Date du bilan

L'exercice 2018 court du 1er janvier au 31 décembre. L'exercice précédent couvrait la période du 1er juillet 2016 au 31 décembre 2017 (exercice prolongé). Le bilan est clôturé au 31 décembre.

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

L'actif et le passif sont en général portés au bilan séparément.

2.1 Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

2.2 Créances envers l'AEAI

Il s'agit de créances envers des parties liées.

2.3 Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

2.4 Dettes envers l'UIR

Il s'agit de dettes envers des parties liées.

2.5 Produits des prestations de services des organisations des ECA

Au cours de l'exercice sous revue, les prestations de services de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) ont été couvertes entièrement et à parts égales (333'577.0 francs chacune) par l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AEAI) et l'Union intercantonale de réassurance (UIR).

2.6 Cotisations de membres des ECA

Le montant des cotisations de membres des établissements cantonaux d'assurance (ECA) est fixé par l'assemblée des

membres. La cotisation annuelle par membre s'élève à 500.0 francs.

3. Informations complémentaires

3.1 Postes équivalents à temps plein

Comme pour l'année précédente, le nombre de postes à plein temps est inférieur à la moyenne annuelle de 10.

3.2 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

3.3 Évaluation des risques

La direction procède à une évaluation permanente des risques. À cet effet, elle examine les risques qu'elle estime importants, définit les mesures de gestion et de surveillance nécessaires et prend les décisions qui s'imposent pour leur mise en œuvre et leur suivi. La gestion du risque et le contrôle interne sont intégrés dans le système de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Le principe du double contrôle est respecté.

Rapport de l'organe de révision

Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A la réunion des membres de

l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA), Berne

Berne, le 6 mai 2019

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint

En notre qualité d'organe de révision selon article 25 à 26 des statuts, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe à la direction alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la Norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser le contrôle de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entreprise contrôlée. En revanche, des vérifications des flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ou d'autres violations de la loi ne font pas partie de ce contrôle.

Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
(Qualified
Signature)

Sabrina Schwab
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe)

Brève présentation de l'organisation AEAI

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est le centre de services et de compétences dans le domaine de la prévention contre les incendies et les dangers naturels.

Elle s'emploie à réduire les dommages aux personnes et aux bâtiments. La formation et la certification de personnes spécialisées en protection incendie et en protection des bâtiments contre les dangers naturels font également partie de ses activités. En ce qui concerne les examens, le Secrétariat d'État à la formation, à la recherche et à l'innovation a reconnu l'AEAI comme organe responsable pour l'examen professionnel fédéral de spécialiste en protection incendie et pour l'examen professionnel supérieur d'expert(e) en protection incendie avec diplôme fédéral.

Fondation
1903

Direction
Alain Rossier, directeur
Michael Binz, responsable Protection incendie
Monica Caprio, responsable État-major
Stefan Demetz, CFO
André Grubauer, responsable Formation
Martin Jordi, responsable Prévention des dommages éléments naturels

Forme juridique
Association (selon art. 60 ss. CC)

Organe de révision
Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d'assurance des cantons suivants font partie de l'AEAI : Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2018)

Comité directeur au 31.12.2018

Markus Feltscher
Président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance des Grisons

Walter Baumgartner
Vice-président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Thurgovie

François-Xavier Boillat
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance du Jura

Peter Meyer
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Nidwald

Lars Mülli
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Zurich

Andreas Rickenbach
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Schaffhouse

Jürg Solèr
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance d'Appenzell Rhodes-Extérieures

Chiffres-clés

		2018	2017	Variation
Membres	nombre	18	18	0
Emplois équivalents à temps plein, en moyenne annuelle	nombre	29	28	1
Produits nets résultant de livraisons et de prestations	en milliers de francs	10'889	12'416	-1'527
Charges de matériel et de prestations de services	en milliers de francs	-5'194	-5'157	-37
Charges de personnel	en milliers de francs	-3'850	-3'793	-57
Amortissements des immobilisations corporelles	en milliers de francs	-5	-10	5
Autres charges d'exploitation	en milliers de francs	-1'079	-735	-344
Résultat d'exploitation[1]	en milliers de francs	761	2'721	-1'960
Résultat financier	en milliers de francs	-1	204	-205
Charges d'assainissement de la VKF ZIP AG	en milliers de francs	-29	-1'115	1'086
Constitution d'une provision pour l'assainissement de la VKF ZIP AG	en milliers de francs	-330	-885	555
Correction de valeur Participation à la VKF ZIP AG	en milliers de francs	-100	0	-100
Résultat ordinaire	en milliers de francs	302	925	-623
Résultat exceptionnel	en milliers de francs	21	0	21
Bénéfice	en milliers de francs	323	925	-602
Capitaux propres	en milliers de francs	2'316	1'993	323
[1]				
Résultat d'exploitation	en milliers de francs	**761**	**2'721**	**-1'960**
Tâches déléguées	en milliers de francs	471	2'222	-1'751
Autres tâches	en milliers de francs	290	499	-209

Membres
18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).

Rapport annuel 2018 et perspectives 2019

Prescriptions de protection incendie et répertoire de la protection incendie : des prestations relevant du droit privé

Les prescriptions de protection incendie sont élaborées et publiées par l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sur mandat de l'Autorité intercantonale des entraves techniques au commerce. Il s'agit d'une prestation relevant du droit privé. En tant qu'organisation privée, l'AEAI n'est pas habilitée à déclarer comme obligatoires des documents et elle ne peut pas non plus en assurer l'exécution. Elle a toutefois la possibilité de publier d'autres documents tels que des notes explicatives, des guides ou des FAQ reproduisant l'état de la technique. Elle peut également tenir un répertoire contenant des produits de protection incendie et leurs possibilités d'utilisation. L'ensemble de ces documents complémentaires ont un caractère de recommandation.
À partir de documentations souvent volumineuses, l'AEAI élabore un seul document reprenant les informations essentielles du point de vue de la protection incendie technique et pertinentes pour l'utilisation du produit. Les synthèses structurées de manière systématique sont publiées dans un répertoire complet de la protection incendie, sous forme de renseignements techniques AEAI pour les produits de construction harmonisés à l'échelle européenne et sous forme de reconnaissances AEAI pour tous les autres.
L'inscription au répertoire de la protection incendie de l'AEAI n'est pas obligatoire, mais elle est judicieuse : dans de nombreux cas, elle permet de ne pas avoir à présenter aux autorités de protection incendie d'autres documents portant sur l'utilisation des produits, tels que les instructions de montage et d'utilisation. En outre, une publication dans le répertoire facilite la communication entre les différents acteurs intervenant dans la construction, en ce qui concerne l'utilisation de produits de protection incendie. Le répertoire de la protection incendie constitue un instrument extrêmement simple, très instructif et largement répandu dans la pratique. Il est utile tant aux fournisseurs qu'aux utilisateurs tels que les autorités de protection incendie, les projeteurs ou les responsables assurance qualité. Il est alimenté constamment et adapté aux besoins des utilisateurs.
En 2018, l'AEAI a réalisé une vaste enquête en vue d'évaluer le bénéfice apporté par le répertoire de la protection incendie (RPI). Plus de 1'100 personnes (responsables qualité des autorités de protection incendie, bureaux de planification, fabricants) y ont participé. Les résultats réjouissants de l'enquête témoignent de la place importante tenue par le RPI. Plus de 75% des personnes interrogées utilisent le répertoire en ligne au moins une fois par mois. Environ un tiers d'entre elles utilisent le site plusieurs fois par semaine. 40% des personnes interrogées considèrent le RPI comme utile et même 32% comme indispensable pour leur travail quotidien. 61% des sondés estiment que la sécurité des produits de protection incendie diminuerait, voire diminuerait considérablement si le RPI n'existait plus. Sans le RPI, leur charge de travail serait bien plus élevée. Cette enquête montre que le RPI et les renseignements techniques apportent une vraie valeur ajoutée qu'il convient de préserver.

La Formation : un département en perpétuel développement ouvert aux nouvelles solutions numériques

L'exercice 2018 du département Formation a été marqué par l'élargissement des offres de formation. Les cours standard bien établis ont été complétés par de nouveaux cours de formation continue. Les offres d'approfondissement et de préparation aux examens ont trouvé leur place sur le marché. Ces formations sur plusieurs jours ont en effet été suivies avec assiduité par un grand nombre de participants. Un projet de cours préparatoire en protection incendie a également vu le jour. Cette nouvelle offre sur plusieurs jours sera mise en place pour la première fois au deuxième trimestre 2019.

À la fin de l'été, les trois conférences organisées à Brugg ont rassemblé environ 500 participants, avec une nouveauté à la clé : pour la première fois, les participants ont pu choisir parmi une sélection de thématiques centrales pour le programme de l'après-midi. Les participants ont ainsi eu l'occasion de s'informer sur l'actualité interne de l'AEAI et de se former sur des thèmes spécifiques. La grande popularité de ces conférences a conforté l'AEAI dans son intention d'élargir davantage l'offre de conférences : pour la première fois, une conférence aura lieu en Suisse romande en 2019.

Le département Formation accompagne chaque année plusieurs centaines de spécialistes dans le cadre des examens de certificat AEAI et des examens fédéraux. Les procédures de qualification s'achèvent par un certificat AEAI ou un diplôme fédéral au degré tertiaire. Au cours de l'exercice 2018, environ 900 personnes ont suivi les procédures de qualification fédérales ou de l'AEAI.

Des prescriptions de protection incendie en vigueur dans toute la Suisse

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) recommande que l'installation de détecteurs de fumée dans les appartements et les villas repose sur une base volontaire. L'AEAI conseille aux personnes intéressées de procéder à un examen minutieux des différents modèles de détecteurs de fumée que l'on peut trouver sur le marché afin de choisir le produit adapté à leur situation personnelle. Même si un détecteur de fumée peut sauver des vies dans certains cas, ce n'est pas garanti. Outre les moyens techniques, les possibilités en termes de construction jouent aussi un rôle très important, sans oublier le comportement à adopter en cas d'incendie (alerter, porter secours, éteindre). Grâce aux prescriptions de protection incendie AEAI, la Suisse dispose aujourd'hui par rapport aux autres pays du monde d'un standard de sécurité élevé.

Participation et manifestations au salon Swissbau Focus 2018

En janvier 2018, l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie a participé pour la première fois au salon Swissbau Focus sous le label Protection contre les dangers naturels. Swissbau Focus est une plate-forme interdisciplinaire de manifestations et de réseautage que Swissbau a conçue en collaboration avec des associations professionnelles, des organisations et des universités, et qui fonctionne avec succès depuis 2012. L'AEAI a organisé quatre manifestations sur place et également tenu un stand où les visiteurs du salon pouvaient s'informer en détail sur la plate-forme Protection contre les dangers naturels et sur la prévention des dommages éléments naturels par les établissements cantonaux d'assurance. Ils pouvaient également tester la résistance à la grêle de différents matériaux de construction en tirant des projectiles de glace au moyen d'une arbalète spécialement conçue. Les quatre manifestations ont été animées par Thomas Bucheli de SRF Meteo. La rencontre sur le thème de la résistance à la grêle des matériaux de construction fut l'occasion de réunir des orateurs de trois pays: Allemagne, Autriche et Suisse. Une autre manifestation, suivie d'une table ronde, était consacrée aux thèmes du ruissellement de surface et des intempéries du 8 juillet 2017 dans la région de Zofingue.

Le répertoire grêle

Les matériaux de construction résistants à la grêle réduisent les dommages coûteux causés à l'enveloppe du bâtiment. Le répertoire grêle donne des informations sur la résistance à la grêle de divers éléments et produits de construction. Les tuiles, les tôles, les coupoles d'éclairage, les systèmes composites d'isolation thermique, les panneaux pour façades ventilées et autres éléments de l'enveloppe du bâtiment y sont répertoriés.
Les fabricants font tester la résistance de leurs produits dans l'un des laboratoires d'essai reconnus par l'AEAI dans le cadre d'essais de résistance à la grêle où des projectiles de glace sont tirés sur des éprouvettes. Ces essais sont basés sur 36 conditions d'essai élaborées par l'AEAI. Les fabricants peuvent ensuite faire reconnaître par l'AEAI leurs produits testés et faire publier la reconnaissance dans le répertoire grêle.
Le répertoire grêle constitue pour les propriétaires, les maîtres d'ouvrage, les projeteurs et les architectes un « recueil de référence » efficace et une aide à la décision pour pouvoir choisir des matériaux de construction résistants à la grêle. Le répertoire grêle est également très utile pour les établissements cantonaux d'assurance : d'une part, le répertoire peut être employé pour conseiller les propriétaires et, d'autre part, les clients peuvent s'en servir pour exiger des matériaux résistants à la grêle au niveau de l'enveloppe du bâtiment.

Conférence PDEN

Le nombre de personnes employées par les établissements cantonaux d'assurance dans la prévention des risques naturels a décuplé en quelques années. Les spécialistes en prévention des dommages éléments naturels (PDEN) ont donc souhaité un échange d'expériences plus approfondi. C'est pour cette raison qu'un colloque de deux jours a eu lieu pour la première fois en novembre 2018 à Hölstein dans le canton de Bâle-Campagne. Pratiquement tous les

spécialistes en PDEN des établissements cantonaux d'assurance y étaient présents, soit environ 60 personnes.

Le colloque de deux jours était divisé en trois parties thématiques. Il a commencé par un workshop où les participants ont travaillé intensivement sur les bases du plan d'action PDEN, qui sera adopté en 2019. Ensuite, quatre excursions en groupe ont été organisées sur les thèmes des crues, du ruissellement de surface, des processus de chute et des effondrements de terrain. Pour chaque excursion, les groupes ont dû résoudre des problématiques puis présenter leurs conclusions et propositions de solutions. C'est l'Établissement cantonal d'assurance de Bâle-Campagne qui a organisé les thèmes des excursions et les problématiques. Le colloque fut également l'occasion d'écouter de nombreux spécialistes qui se sont exprimés sur des thèmes variés.
Le format sur deux jours a été bien accueilli et le colloque se tiendra sous une forme similaire dans le canton de Saint-Gall en 2019.

Les nouvelles fonctionnalités d'Alarme-Météo

En 2018, de nouvelles fonctionnalités ont été ajoutées à l'application mobile « Alarme-Météo » avec fonction d'alerte. Outre des alertes aux intempéries améliorées, l'application gratuite offre à présent des prévisions de précipitations sur 48 heures ainsi qu'un historique des précipitations des 2 derniers jours. De plus, elle affiche des indications détaillées sur les précipitations et le vent. L'application compte désormais plus de 180 webcams donnant une vision panoramique des conditions météorologiques actuelles. En 2018, plus de 90 millions d'alertes aux intempéries ont été envoyées à plus de 1.1 million d'utilisateurs.

Concept « Prescriptions de protection incendie 2025 »

En septembre 2018, l'Autorité intercantonale des entraves techniques au commerce a attribué à l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie le mandat officiel de révision des prescriptions de protection incendie. Pour la version 2025, il ne s'agit cependant pas uniquement de revoir les prescriptions par rapport à leur actualité. Il convient bien plus de s'aligner sur les changements politiques et sociétaux quant au risque toléré afin d'établir des prescriptions basées sur ce risque. Cette approche permettra de prendre en compte les positions actuelles du milieu politique et de la société concernant la protection incendie et de réduire le volume des prescriptions tout en les rendant plus faciles d'utilisation et en les adaptant à l'état actuel de la technique.

Perspectives

En 2019 commenceront les travaux préparatoires pour la promotion de la prévention des dangers naturels au salon Swissbau Focus, qui se tiendra du 14 au 18 janvier 2020. Le thème central sera la prévention des risques liés à l'eau. L'Association des établissements cantonaux d'assurance y tiendra un stand sous le label Protection contre les dangers naturels et organisera plusieurs manifestations en collaboration avec des partenaires. Les visiteurs du salon seront amenés à découvrir qu'il est possible d'accomplir beaucoup sans trop d'efforts ni de moyens pour protéger les bâtiments contre les dangers naturels.

L'AEAI conjointement avec les ECA investit de plus en plus dans la prévention des dommages éléments naturels (PDEN). Le plan d'action PDEN sera achevé en 2019 et soumis aux organes pour décision afin que la mise en œuvre puisse commencer cette année déjà.

Bilan

En milliers de francs

ACTIF	Explication (cf. annexe)	2018	2017	Variation
Actif immobilisé				
Participation à la VKF ZIP AG	1	0	100	-100
Crédits-cadres à la VKF ZIP AG	2	571	285	286
Immobilisations corporelles	3	10	15	-5
Total actif immobilisé		**581**	**400**	**181**
Actif circulant				
Comptes de régularisation		32	2	30
Autres créances à court terme	4	433	310	123
Créances financières à court terme	5	3'400	3'560	-160
Créances résultant de livraisons et de prestations		259	168	92
Liquidités		674	698	-23
Total actif circulant		**4'799**	**4'738**	**61**
Total actif		**5'380**	**5'138**	**242**

PASSIF				
Capitaux propres				
Réserves provenant de bénéfices		1'993	1'068	925
Bénéfice		323	925	-602
Total capitaux propres		**2'316**	**1'993**	**323**
Total engagements à long terme		**0**	**0**	**0**
Engagements à court terme				
Provisions à court terme	6	845	1'313	-469
Comptes de régularisation	7	806	507	299
Autres dettes à court terme	8	1'171	973	198
Dettes résultant de livraisons et de prestations		242	351	-109
Total engagements à court terme		**3'064**	**3'145**	**-81**
Total passif		**5'380**	**5'138**	**242**

Compte de résultat

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2018	2017	Variation
Contributions	9	5'238	7'236	-1'998
Produits de prestations de services	10	5'049	4'459	591
Taxes de protection incendie		324	324	0
Produits de vente d'imprimés		280	398	-118
Autres produits d'exploitation		24	0	24
Déductions sur produits (ducroire)		-28	0	-27
Produits nets résultant de livraisons et de prestations		**10'889**	**12'416**	**-1'528**
Charges de matériel et de prestations de services	11	-5'194	-5'157	-37
Charges de personnel	12	-3'850	-3'793	-56
Autres charges d'exploitation	13	-1'079	-735	-344
Amortissements des immobilisations corporelles	3	-5	-10	5
Résultat d'exploitation	14	**761**	**2'721**	**-1'960**
Résultat financier	15	-1	204	-204
Charges d'assainissement de la VKF ZIP AG	6	-29	-1'115	1'086
Constitution d'une provision pour l'assainissement de la VKF ZIP AG	6	-330	-885	555
Correction de valeur Participation à la VKF ZIP AG	1	-100	0	-100
Résultat ordinaire		**302**	**925**	**-623**
Résultat exceptionnel		21	0	21
Bénéfice		**323**	**925**	**-602**

Tableau de flux de trésorerie

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2018	2017	Variation
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation				
Bénéfice		323	925	-602
Amortissements des immobilisations corporelles	3	5	10	-5
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations		-92	82	-174
Variation des stocks		0	183	-183
Variation des créances financières à court terme	5	160	-1'100	1'260
Variation d'autres créances à court terme	4	-123	-141	18
Variation des comptes de régularisation (actif)		-30	18	-49
Variation des dettes résultant de livraisons et de prestations		-109	34	-143
Variation des autres dettes à court terme	8	198	739	-541
Variation des comptes de régularisation (passif)	7	299	-1'194	1'493
Variation des provisions à court terme	6	-469	1'073	-1'542
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		**163**	**630**	**-467**
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement				
Entrées de valeurs (investissements) Immobilisations corporelles	3	0	-7	7
Correction de valeur Participation à la VKF ZIP AG	1	100	0	100
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		**100**	**-7**	**107**
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement				
Variation des crédits-cadres à la VKF ZIP AG	2	-286	585	-871
Remboursement prêt UIR		0	-1'000	1'000
Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		**-286**	**-415**	**129**
Variation des liquidités		**-23**	**208**	**-231**
Variation des liquidités				
Liquidités au 01.01.		**697**	**489**	**208**
Variation des liquidités		-23	208	-231
Liquidités au 31.12.		**674**	**697**	**-23**

Tableau des capitaux propres

En milliers de francs

	Réserves provenant de bénéfices
Capitaux propres au 01.01.2018	**1'993**
Versement	0
Bénéfice	323
Distribution aux établissements cantonaux d'assurance (ECA)	0
Capitaux propres au 31.12.2018	**2'316**

Capitaux propres au 01.01.2017	**1'068**
Versement	0
Bénéfice	925
Distribution aux établissements cantonaux d'assurance (ECA)	0
Capitaux propres au 31.12.2017	**1'993**

Annexe

Principes d'établissement des comptes et d'évaluation

Principes d'établissement des comptes

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) établit ses comptes annuels conformément aux directives Swiss GAAP RPC.

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et sont établis suivant le principe de la continuation de l'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe de la présentation brute), est respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (« true and fair view »).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date du bilan

L'exercice court du 1er janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle de l'actif et du passif s'applique.

Postes en devises étrangères

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères sont converties aux cours du jour à la date de transaction.

Participation à la VKF ZIP AG

Les participations comprennent les actions de sociétés sur lesquelles l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) peut exercer une influence déterminante. L'AEAI est l'unique actionnaire de la VKF ZIP AG. La participation est portée au bilan à la valeur nominale, déduction faite de la correction.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode indirecte, à partir du prix d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Mobilier et équipements	5 ans
Matériel informatique	3 ans

Les logiciels ne sont pas inscrits à l'actif, c'est-à-dire qu'ils sont amortis l'année de leur acquisition. Le seuil d'inscription à l'actif est fixé à 5.0 milliers de francs.

Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les corrections de valeur requises par la gestion

d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

Stocks

Les stocks sont portés au bilan à leurs coûts d'acquisition. Les corrections de valeur requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs bancaires, ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Réserves provenant de bénéfices

Il s'agit des bénéfices ou des pertes retenus cumulés.

Engagements

Les engagements sont inscrits à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur nécessaires.

Produits nets résultant de livraisons et de prestations

Les produits nets résultant de livraisons et de prestations comprennent les contributions des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA), les contributions des cantons sans ECA (GUSTAVOL) et de l'Assurance immobilière Berne (AIB), les contributions d'associations, les produits de prestations de services, les taxes de protection incendie, les produits de ventes d'imprimés, les formations, les séminaires, les attributions de certificats, etc. Les livraisons sont reconnues comme des produits lors du transfert de propriété à l'acheteur. Les prestations de services sont saisies dès lors qu'elles ont été fournies. Les contributions sont comptabilisées dans le compte de résultat au moment des décisions de l'assemblée des délégués.

1. Participation à la VKF ZIP AG

La VKF ZIP AG est une filiale à 100% de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Elle a pour objectif de fournir des prestations de services dans le domaine de la certification, de l'inspection et de l'essai de produits de protection incendie. Elle peut fournir d'autres prestations dans les domaines de la formation et du conseil en protection incendie.
Le secteur Essai est fermé au 31 décembre 2018.

Une correction de valeur de 99'999.0 francs a été effectuée au 31 décembre 2018 pour la participation à la VKF ZIP AG. L'AEAI a l'intention de vendre la VKF ZIP AG au 30 juin 2019 pour un montant de 1.0 franc à l'association nouvellement fondée: «Schweizerisches Institut für Prüfungen, Inspektion und Zertifizierung SIPIZ» [Institut suisse pour les essais, l'inspection et la certification]. L'assemblée constitutive du SIPIZ aura lieu le 9 avril 2019.

La VKF ZIP AG a été inscrite au registre du commerce le 19 mai 2015.
Son siège principal est à Berne, le site d'activité est situé à Dübendorf depuis le 1er janvier 2016.

Participation AEAI 100.0%
Capital-actions 100'000.0 francs (1'000 actions nominatives à 100.0 francs).
Correction de valeur Capital-actions au 31 décembre 2018 de 99'999.0 francs.

2. Crédits-cadres à la VKF ZIP AG

En milliers de francs

	2018	2017
Crédits-cadres à la VKF ZIP AG	**571**	**285**

2017
En 2017, un financement de projet de la VKF ZIP AG a été mis en place par les établissements cantonaux d'assurance (ECA). En tout, les ECA ont injecté 2'000.0 milliers de francs dans la société mère Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Dans le cadre de ce financement de projet, l'AEAI a alloué à la VKF ZIP AG des crédits-cadres avec subordination pour son assainissement. Les crédits-cadres ont été accordés sans intérêt, sous réserve que la situation des taux ne varie pas substantiellement durant les périodes. Aucun intérêt ne sera dû tant que la subordination sera active. Les crédits-cadres peuvent être utilisés selon nécessité. En renonçant au remboursement au 31 décembre 2017 des prêts accordés à la VKF ZIP AG d'un montant total de 1'114.9 milliers de francs (décomptabilisations des pertes 2016 et 2017), il a été possible d'éviter un surendettement. Le solde de 885.1 milliers de francs au 31 décembre 2017 est resté inscrit au bilan de l'AEAI comme provision « pour assainissement VKF ZIP AG » pour financer les pertes encore à prévoir (cf. annexe chiffre 6). Au 31 décembre 2017, le solde du crédit était de 285.1 milliers de francs et le crédit-cadre non encore utilisé était de 600.0 milliers de francs.

2018
Afin de financer les charges de restructuration (fermeture du secteur Essai) et d'assurer la poursuite de la société, le comité directeur de l'AEAI a accordé un nouveau crédit-cadre avec subordination d'un montant de 600.0 milliers de francs lors de sa séance du 28 novembre 2018. Au 31 décembre 2018, le solde du crédit se monte ainsi à 1'485.1 milliers de francs (avant décomptabilisation de la perte 2018 VKF ZIP AG). Au 31 décembre 2018, la perte de la VKF ZIP AG se monte à 914.0 milliers de francs. Une grande part de cette perte peut être financée sans affecter le compte de résultat de l'AEAI en utilisant la provision constituée en 2017 « pour assainissement VKF ZIP AG » pour financer les pertes futures attendues de 885.1 milliers de francs. La différence de 28.9 milliers de francs est financée avec une incidence sur le compte de résultat au moyen du crédit-cadre supplémentaire débloqué en 2018. Au 31 décembre 2018, le solde du crédit se monte à 571.1 milliers de francs. Le crédit-cadre a été utilisé dans sa totalité.

3. Immobilisations corporelles

En milliers de francs

Tableau des placements 2018	Mobilier et équipements	Matériel informatique	Total
Valeurs comptables nettes au 01.01.	**15**	**0**	**15**
Valeurs d'acquisition			
État au 01.01.	**36**	**10**	**45**
Entrées de valeurs (investissements)	0	0	0
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	-9	-10	-19

État au 31.12.	**26**	**0**	**26**
Corrections de valeurs cumulées			
État au 01.01.	**-21**	**-10**	**-30**
Amortissements	-5	0	-5
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	9	10	19
État au 31.12.	**-16**	**0**	**-16**
Valeurs comptables nettes au 31.12.	**10**	**0**	**10**

Tableau des placements 2017	**Mobilier et équipements**	**Matériel informatique**	**Total**
Valeurs comptables nettes au 01.01.	**14**	**5**	**19**
Valeurs d'acquisition			
État au 01.01.	**42**	**31**	**73**
Entrées de valeurs (investissements)	7	0	7
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	-14	-21	-35
État au 31.12.	**36**	**10**	**45**
Corrections de valeurs cumulées			
État au 01.01.	**-28**	**-26**	**-54**
Amortissements	-7	-3	-10
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	14	21	35
État au 31.12.	**-21**	**-10**	**-30**
Valeurs comptables nettes au 31.12.	**15**	**0**	**15**

4. Autres créances à court terme

En milliers de francs

	2018	**2017**
Autres créances à court terme	**433**	**310**
Créances envers des parties liées	**433**	**310**
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	14	75
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	420	236

5. Créances financières à court terme

En milliers de francs

	2018	2017
Créances financières à court terme	**3'400**	**3'560**

Il s'agit des placements financiers auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR).
Les liquidités disponibles de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sont placées par l'UIR.

6. Provisions à court terme

En milliers de francs

Provisions à court terme	01.01.2018	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2018
Soldes vacances et heures supplémentaires	237	46	0	0	283
Contributions fédérales aux examens fédéraux	191	59	0	-18	232
Assainissement de la VKF ZIP AG	885	330	-885	0	330
Total	**1'313**	**434**	**-885**	**-18**	**845**

Provisions à court terme	01.01.2017	Constitution	Utilisation	Dissolution	31.12.2017
Soldes vacances et heures supplémentaires	240	0	-3	0	237
Contributions fédérales aux examens fédéraux	0	191	0	0	191
Assainissement de la VKF ZIP AG	0	885	0	0	885
Total	**240**	**1'076**	**-3**	**0**	**1'313**

2017
En raison des pertes accumulées par la VKF ZIP AG depuis sa fondation le 19 mai 2015 et des pertes encore à prévoir selon son business plan, les établissements cantonaux d'assurance (ECA) ont garanti la poursuite des activités de la société au moyen d'un financement unique.

En tout, les ECA ont injecté 2'000.0 milliers de francs dans la société mère Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). En renonçant au remboursement au 31 décembre 2017 des prêts accordés à la VKF ZIP AG d'un montant total de 1'114.9 milliers de francs (décomptabilisations des pertes 2016 et 2017), il a été possible d'éviter un surendettement. Le solde de 885.1 milliers de francs au 31 décembre 2017 est resté inscrit au bilan de l'AEAI comme provision « pour assainissement VKF ZIP AG » pour financer les pertes encore à prévoir.

2018
Au 31 décembre 2018, la perte de la VKF ZIP AG se monte à 914.0 milliers de francs. Une grande part de cette perte peut être financée sans affecter le compte de résultat de l'AEAI en utilisant la provision constituée en 2017 « pour assainissement VKF ZIP AG » pour financer les pertes futures attendues de 885.1 milliers de francs. Le financement de la différence de 28.9 milliers de francs a une incidence sur le compte de résultat. L'intention concrète de vendre la VKF ZIP AG décrite au chiffre 1 de l'annexe nécessite la constitution d'une nouvelle provision de 330.0 milliers de francs.

7. Comptes de régularisation (passif)

En milliers de francs

	2018	2017
Comptes de régularisation (passif)	**806**	**507**
Honoraires des formateurs	16	0
Contributions fixes et variables des ECA au projet Protection grêle	530	410
Installation des boîtiers de signal	69	68
Charges de personnel	0	13
Organe de révision	7	12
Charges d'informatique	107	0
Création des examens et examinateurs	66	0
Autres comptes de régularisation	11	4

8. Autres dettes à court terme

En milliers de francs

	2018	2017
Autres dettes à court terme	**1'171**	**973**
Dettes envers des tiers	**104**	**79**
Administration fédérale des contributions – TVA	89	49
Caisse de compensation Patrons Bernois	15	30
Dettes envers des parties liées	**1'067**	**894**
Union intercantonale de réassurance (UIR)	982	586
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	2	15
VKF ZIP AG	4	195
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	75	92
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	5	6

9. Contributions

En milliers de francs

	2018	2017

Contributions	**5'238**	**7'236**
Contributions ordinaires des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA)	1'710	1'710
Contributions extraordinaires des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) pour des financements de projets	1'200	1'200
Contributions au financement de projet pour l'assainissement de la VKF ZIP AG	0	2'000
Contributions des cantons (GUSTAVOL) et également de l'Assurance immobilière Berne (AIB), sans les 18 établissements cantonaux d'assurance	199	198
Contributions fixes des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) au projet Protection grêle	549	525
Contributions variables des établissements cantonaux d'assurance (ECA) au projet Protection grêle	384	286
Contributions des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) à l'activité d'Alarme-Météo	1'182	1'318
Contributions des partenaires pour Protection contre les dangers naturels	14	0

10. Produits de prestations de services

En milliers de francs

	2018	2017
Produits de prestations de services	**5'049**	**4'459**
Reconnaissance de produits et d'entreprises de protection incendie et prévention des dommages éléments naturels (PDEN)	1'846	1'559
Cours de formation à la protection incendie et à la PDEN	1'399	1'336
Examens professionnels de protection incendie et PDEN	198	87
Examen fédéral Spécialiste en protection incendie	603	570
Examen fédéral Expert en protection incendie	176	159
Certification de personnes chargées de la protection incendie et de la PDEN	129	99
Conférences Protection incendie et Prévention éléments naturels	263	297
Projet Protection grêle (administration et support)	50	50
Autres prestations de services	30	48
Subventions SEFRI	356	255

11. Charges de matériel et de prestations de services

En milliers de francs

	2018	2017
Charges de matériel et de prestations de services	**-5'194**	**-5'156**
Frais de production d'imprimés	-169	-342
Prévention des dommages	-1'720	-1'550
Frais d'exploitation d'Alarme-Météo	-1'181	-1'321
Activités des commissions	-206	-249
Charges de prestations à l'AECA	-334	-369
Rapport de gestion	-15	-17
Relations publiques	-77	-53
Total projets	-1'492	-1'256
Projets de protection incendie		
Révision des prescriptions de protection incendie 2025	-189	0
Contribution SIA Eurocodes 2nd Generation (EC2G)	-32	-31
Participation à la fondation du Chapter SFPE en Suisse	-8	0
Autres projets divers	-26	-15
Total intermédiaire projets de protection incendie	*-256*	*-47*
Projets de prévention des dommages éléments naturels		
Objectifs de protection (protection contre les dangers naturels)	-131	-196
Consultation concernant les normes	-11	-18
Best Practice (échange d'expériences)	-3	-13
Répertoire grêle	-67	-67
Protection grêle fixe (répartition des coûts selon clé AEAI)	-549	-525
Protection grêle variable	-384	-286
Répertoire Protection contre les crues	0	-1
Construire en tenant compte des dangers naturels – collaboration avec la SIA	-45	-73
Total intermédiaire projets de prévention des dommages éléments naturels	*-1'190*	*-1'179*
Projets divers		
Logiciel d'application professionnelle (fAB)	-43	0
Workshop IFS	-1	-22
Conseils et campagnes du CIPI	-2	-9

Total intermédiaire projets divers	*-46*	*-31*

12. Charges de personnel

En milliers de francs

	2018	2017
Charges de personnel	**-3'850**	**-3'793**
Salaires	-3'182	-2'981
Prestations sociales	-621	-579
Débours	-36	-38
Formation de base et formation continue	-55	-28
Frais de recrutement	-10	-35
Charges des prestations de services VKF ZIP AG	0	-142
Part des charges de personnel au projet Protection grêle	133	102
Autres charges de personnel	-79	-93

13. Autres charges d'exploitation

En milliers de francs

	2018	2017
Autres charges d'exploitation	**-1'079**	**-735**
Frais de locaux	-372	-348
Frais d'entretien, d'assurances, d'énergie	-23	-29
Frais de bureau et frais administratifs	-114	-145
Organes (AD, CD, organe de révision)	-83	-83
Charges d'informatique	-482	-125
Frais de représentation	-4	-5

14. Résultat d'exploitation

En milliers de francs

Informations sectorielles	**2018**	**2017**	**Variation**
Produits nets résultant de livraisons et de prestations			
Contributions ordinaires des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA)	920	920	0
Contributions au financement de projet pour l'assainissement de la VKF ZIP AG	0	2'000	-2'000

Contributions des cantons (GUSTAVOL) et également de l'Assurance immobilière Berne (AIB), sans les 18 établissements cantonaux d'assurance	199	198	2
Produits de prestations de services	4'880	4'080	800
Taxes de protection incendie	324	324	0
Produits de vente d'imprimés	280	396	-116
Autres produits d'exploitation	24	0	24
Déductions sur produits (réduction ducroire)	-28	0	-28
Total produits nets résultant de livraisons et de prestations	**6'600**	**7'917**	**-1'317**
Charges de matériel et de prestations de services			
Frais de production d'imprimés	-149	-312	163
Prévention des dommages	-1'645	-1'481	-163
Activités des commissions	-170	-211	41
Relations publiques	-18	-36	18
Projet Révision des prescriptions de protection incendie 2025	-189	0	-189
Autres projets Protection incendie, projet Logiciel d'application professionnelle (fAB), projet Workshop IFS	-110	-69	-41
Total charges de matériel et de prestations de services	**-2'281**	**-2'109**	**-171**
Bénéfice brut	**4'319**	**5'808**	**-1'489**
Charges administratives			
Charges de personnel	*-3'003*	*-2'997*	*-6*
Salaires	-2'482	-2'355	-127
Prestations sociales	-484	-457	-27
Débours	-28	-30	2
Formation de base et formation continue	-43	-22	-21
Frais de recrutement	-8	-27	19
Part des charges de personnel au projet Protection grêle	104	81	23
Charges des prestations de services VKF ZIP AG et autres charges de personnel	-62	-185	123
Autres charges d'exploitation	*-841*	*-581*	*-261*
Frais de locaux	-290	-275	-15
Frais d'entretien, d'assurances, d'énergie	-18	-23	5
Frais de bureau et frais administratifs	-89	-115	25
Organes (AD, CD, organe de révision)	-65	-65	1
Charges d'informatique	-376	-99	-277
Frais de représentation	-3	-4	1

Amortissements des immobilisations corporelles	*-4*	*-8*	*4*
Total charges administratives	**-3'848**	**-3'585**	**-263**
Résultat d'exploitation tâches déléguées	**471**	**2'222**	**-1'752**

En milliers de francs

Informations sectorielles autres tâche	**2018**	**2017**	**Variation**
Produits nets résultant de livraisons et de prestations			
Contributions	*4'119*	*4'118*	*0*
Contributions ordinaires et extraordinaires des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA)	1'990	1'990	0
Contributions fixes et variables des établissements cantonaux d'assurance (ECA) au projet Protection grêle	933	811	123
Contributions des 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) à l'activité d'Alarme-Météo	1'182	1'318	-136
Contributions des partenaires pour Protection contre les dangers naturels	14	0	14
Conseils en protection incendie	*5*	*18*	*-13*
Prévention des dommages éléments naturels	*165*	*363*	*-198*
Produits de prestations de services	165	361	-197
Produits de vente d'imprimés	0	2	-2
Total produits nets résultant de livraisons et de prestations	**4'289**	**4'499**	**-211**
Charges de matériel et de prestations de services			
Tâches de l'association	*-410*	*-411*	*1*
Charges de prestations à l'AECA	-334	-369	35
Rapport de gestion	-15	-17	2
Relations publiques	-59	-16	-43
Prévention des dommages	-1	-1	0
Projet Conseils et campagnes du CIPI	-2	-9	7
Prévention des dommages éléments naturels	*-2'503*	*-2'636*	*133*
Frais de production d'imprimés	-20	-30	10
Prévention des dommages	-75	-68	-7
Frais d'exploitation d'Alarme-Météo	-1'181	-1'321	140
Activités des commissions	-36	-38	2
Projets de prévention des dommages éléments naturels	-1'191	-1'179	-12
Total charges de matériel et de prestations de services	**-2'913**	**-3'047**	**134**

Bénéfice brut	**1'376**	**1'452**	**-77**
Charges administratives			
Charges de personnel	*-847*	*-797*	*-50*
Salaires	-700	-626	-74
Prestations sociales	-137	-121	-15
Débours	-8	-8	0
Formation de base et formation continue	-12	-6	-6
Frais de recrutement	-2	-7	5
Part des charges de personnel au projet Protection grêle	29	21	8
Charges des prestations de services VKF ZIP AG et autres charges de personnel	-17	-49	32
Autres charges d'exploitation	*-237*	*-154*	*-83*
Frais de locaux	-82	-73	-9
Frais d'entretien, d'assurances, d'énergie	-5	-6	1
Frais de bureau et frais administratifs	-25	-30	5
Organes (AD, CD, organe de révision)	-18	-17	-1
Charges d'informatique	-106	-26	-80
Frais de représentation	-1	-1	0
Amortissements des immobilisations corporelles	*-1*	*-2*	*1*
Total charges administratives	**-1'085**	**-953**	**-132**
Résultat d'exploitation autres tâches	**290**	**499**	**-209**

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) accomplit aussi bien des tâches déléguées que d'autres tâches. Sur mandat des cantons, l'AEAI publie des prescriptions de protection incendie uniformes pour toute la Suisse et organise des examens pour l'obtention de certificats de compétence en protection incendie et en prévention des dommages éléments naturels. Elle est accréditée par la Confédération en qualité d'organisme de certification des spécialistes de la protection incendie et de la protection des bâtiments contre les dangers naturels. En outre, elle est chargée de reconnaître officiellement les produits et les entreprises de protection incendie et de prévention des dommages éléments naturels.

15. Résultat financier

En milliers de francs

	2018	2017	Variation
Résultat financier	**-1**	**204**	**-204**

Les liquidités disponibles de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sont placées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Lorsque le rendement net obtenu par l'UIR est positif, une part d'environ 60.0% est inscrite au crédit de l'AEAI. Durant l'exercice sous revue, le rendement de l'UIR a atteint environ -3.2% (contre 8.2% l'année précédente) En raison du rendement négatif de l'UIR, les placements financiers auprès de l'UIR ne sont pas rémunérés en 2018 (contre 5.0% p. a. l'année précédente).

Valeurs d'assurance	2018	2017
Immobilisations corporelles	Police groupée auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR).	Police groupée auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR).

Engagement Crédits-cadres à la VKF ZIP AG

Au 31 décembre 2018, le solde des crédits-cadres avec subordination décrits au chiffre 2 de l'annexe se monte à 571.1 milliers de francs (contre 285.1 milliers de francs l'année précédente).

Engagements à long terme non portés au bilan

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) a réalisé, en faveur de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), des investissements préliminaires d'un montant total de 660.0 milliers de francs en 2016, 2017, 2018 pour un projet de logiciel informatique commun. Les investissements préliminaires des années 2016 et 2017 sont remboursés sur cinq ans. Les investissements préliminaires de l'année 2018 d'un total de 125.0 milliers de francs sont remboursés entièrement sur l'année 2018. Au 31 décembre 2018, les engagements résiduels non portés au bilan se montent à un total de 274.0 milliers de francs (contre 381.0 milliers de francs l'année précédente).

Affaires extraordinaires en suspens et risques latents

Aucune affaire ou litige en suspens ni risque latent n'est connu à ce jour.

Transactions avec des parties liées

Sont considérées comme parties liées les organisations suivantes : l'Union intercantonale de réassurance (UIR), la VKF ZIP AG, la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP), la Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP), le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS), 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA), l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) ainsi que la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP).

Il existe entre l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) et ces organisations des liens multiples sur les plans juridique, économique et du personnel. Toutes les transactions menées avec ces organisations reposent en principe sur des relations normales de clients et fournisseurs ; elles sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, en observant les dispositions légales. Si tel ne devait pas être le cas, les conditions particulières sont alors définies en annexe. Il n'existe ni cautions ni garanties outre l'engagement résultant des crédits-cadres de rang inférieur accordés à la VKF ZIP AG. Les liens de capitaux de part et d'autre figurent sous les transactions avec des parties liées (financements).

L'AEAI s'acquitte de tâches administratives pour le compte d'autres organisations liées aux ECA. Les frais administratifs y afférents font l'objet d'imputations internes. Les clés de répartition utilisées répondent au principe de causalité et reflètent la réalité.

Toute personne physique ayant une influence notable sur la conduite des affaires de l'AEAI est également considérée comme une partie liée. Il s'agit généralement des membres des organes de direction, c'est-à-dire du comité directeur et de la direction.

Les créances et les dettes envers les organisations et les personnes liées ainsi que les transactions essentielles avec celles-ci figurent séparément dans le tableau suivant:

En milliers de francs

	2018	2017

Créances envers		
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	14	75
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	420	236
Dettes envers		
Union intercantonale de réassurance (UIR)	982	586
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	2	15
VKF ZIP AG	4	195
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	75	92
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	5	6
Placements financiers		
Placements financiers de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)	3'400	3'560
Produits des intérêts des placements financiers auprès de l'UIR	0	200
Financements		
Participation à la VKF ZIP AG	100	100
Correction de valeur sur participation à la VKF ZIP AG	-99	0
Crédits-cadres à la VKF ZIP AG	571	285
Charges administratives facturées à		
Union intercantonale de réassurance (UIR)	338	302
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	53	63
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	36	37
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	26	0
Charges administratives facturées par		
Union intercantonale de réassurance (UIR)	1'043	1'075
VKF ZIP AG	0	194
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	359	398

Engagements en matière de prévoyance

Les collaborateurs de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) sont assurés auprès de la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP). Cette caisse de pension est une fondation enregistrée relevant du droit privé. Elle a pour but la prévoyance professionnelle, dans le cadre de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) et de ses dispositions d'application, en faveur des salariés des organismes affiliés ainsi qu'en faveur de leurs parents et de leurs survivants, contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle peut exercer une prévoyance au-delà des prestations minimales requises par la LPP, y compris fournir des services d'assistance si besoin, par ex. en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

Outre le personnel de la société fondatrice, les collaborateurs des employeurs rattachés à la caisse de pension suivants sont aussi assurés :

– Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)
– Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP)
– VKF ZIP AG
– Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)

La fondation a son siège au domicile de l'Union intercantonale de réassurance (UIR), à Berne. Elle est soumise à la surveillance définie par la loi. Aucune condition n'a été émise par l'autorité de surveillance.

Les rentes de vieillesse ont été calculées selon le système de la primauté des prestations jusqu'au 31 décembre 2011. Le passage à la primauté des cotisations a eu lieu au 1er janvier 2012. Cela signifie que, depuis lors, le montant de la retraite se fonde sur l'avoir d'épargne individuel, converti en une rente selon des méthodes actuarielles. La fondation assume les risques liés à l'âge ou à la durée de vie. Quant aux risques de décès et d'invalidité, un contrat d'assurance-vie collectif a été conclu depuis le 1er janvier 2009 auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA.

Les contributions ordinaires de l'employeur s'élèvent à 300.6 milliers de francs en 2018, contre 278.3 milliers de francs l'année précédente

	2018	2017
Chiffres-clés (indications selon le rapport de gestion de la CP)		
Taux de couverture	109.3%	114.8%
Réserve de fluctuation de valeur en milliers de francs	3'422	5'690
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur en milliers de francs	-3'023	-461
Performance du patrimoine	-4.3%	7.1%
Rémunération des avoirs de vieillesse	1.0%	3.0%
Rémunération du capital de couverture des rentes	2.5%	2.5%
Assurés en activité	73	73
Bénéficiaires de rentes	28	27
Employeurs affiliés	5	5

Rendement attendu	2.6%	3.5%
Risque attendu	5.1%	6.0%
Taux d'intérêt minimal LPP	1.0%	1.0%
Taux d'intérêt technique	2.5%	2.5%

Étant donné que la CP n'a pas encore entièrement constitué la réserve de fluctuation de valeur et qu'il n'existe pas de fonds libres, aucun bénéfice économique n'a été comptabilisé dans la clôture des comptes.

Exposition au risque

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est exposée aux risques suivants:

Risques inhérents au champ d'activité
L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) est une association. 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) en sont membres. L'AEAI dépend donc des décisions que prennent ses membres en matière de politique des affaires et d'économie. Ces derniers peuvent influencer la situation financière, les résultats ainsi que la pérennité de l'association.

En matière de protection incendie, l'AEAI, en tant que corporation ne relevant pas du service public, accomplit de nombreuses tâches pour les cantons et les autorités de protection incendie. Dans ce domaine, elle dépend des prises de décisions et des convictions politiques au niveau fédéral mais aussi dans les différents cantons, ainsi que du concordat correspondant (Accord intercantonal sur l'élimination des entraves techniques au commerce).

Risques opérationnels
Ces risques concernent l'informatique, le comportement des employés, les aspects juridiques et les processus de l'entreprise.

Gestion des risques et système de contrôle interne

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) dispose d'un système de gestion des risques axé sur les risques susmentionnés. Les risques identifiés sont examinés à intervalles réguliers et évalués sous l'angle de la probabilité de leur apparition et de leurs répercussions. Le comité directeur, respectivement la direction, approuve l'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées afin de prévenir, réduire ou répercuter ces risques. La situation est surveillée en permanence. Sur l'exercice écoulé, le comité n'a identifié aucun risque susceptible d'entraver de manière durable ou significative le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'AEAI.

Afin de garantir la conformité des comptes annuels aux normes de présentation des comptes en vigueur et la régularité du bilan, la direction a pris des mesures préventives en interne, qui s'appuient sur des systèmes et processus comptables modernes, sur l'établissement des comptes annuels, sur le principe du double contrôle, sur la séparation des fonctions ainsi que sur l'exécution de contrôles et l'établissement de comptes rendus réguliers.

Événements postérieurs à la date du bilan

Une correction de valeur de 99'999.0 francs a été effectuée au 31 décembre 2018 pour la participation à la VKF ZIP AG. L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) a l'intention de vendre la VKF ZIP AG au 30 juin 2019 pour un montant de 1.0 franc à l'association nouvellement fondée : « Schweizerisches Institut für Prüfungen, Inspektion und Zertifizierung SIPIZ » [Institut suisse pour les essais, l'inspection et la certification]. L'assemblée constitutive du SIPIZ aura lieu le 9 avril 2019.

Le comité directeur validera les comptes annuels 2018 le 24 avril 2019 pour approbation par l'assemblée des délégués.

Conformément aux statuts du 13 mai 1981 et aux révisions partielles des 17 juin 2004, 28 juin 2007 et 27 juin 2013, l'adoption du rapport de gestion et des comptes annuels relève des compétences intransmissibles de l'assemblée des délégués (art. 8). Les comptes 2018 seront soumis à l'assemblée des délégués le 27 juin 2019 pour approbation.

Aucun autre événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

Organe de révision

Lors de l'assemblée des délégués du mois de juin 2010, le cabinet Ernst & Young SA a été élu organe de révision pour la première fois pour l'exercice 2010. La durée de ce mandat était d'une année. Depuis, cet organe de révision a été réélu à huit reprises, la dernière fois lors de l'assemblée des délégués du 21 juin 2018. En 2018 et 2017, il a fourni les prestations suivantes :

	2018	2017
	En milliers de francs	En milliers de francs
Révision et prestations de services	13	9

Collaborateurs Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	2018	2017
Nombre d'emplois équivalents temps plein, en moyenne annuelle	29	28

Proposition relative à l'emploi du bénéfice

En milliers de francs

	2018	2017
Bénéfice 2018	**323**	
Bénéfice 2017		**925**
Proposition 2018		
Le comité directeur propose à l'assemblée des délégués		
d'affecter le bénéfice aux réserves provenant de bénéfices.	323	
Proposition 2017		
Le comité directeur a proposé à l'assemblée des délégués		
d'affecter le bénéfice aux réserves provenant de bénéfices.		925

	2019	2018
Capitaux propres	**01.01.**	**01.01.**
Réserves provenant de bénéfices avant comptabilisation du résultat	1'993	1'068
Affectation du bénéfice 2018 aux réserves provenant de bénéfices	323	
Affectation du bénéfice 2017 aux réserves provenant de bénéfices		925
Total capitaux propres	**2'316**	**1'993**

Rapport de l'organe de révision

Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11
Téléfax +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée des délégués de

l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, Berne

Berne, le 24 avril 2019

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité de la direction
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la direction. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Building a better working world

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 69b CC en liaison avec l'art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 69b CC en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
(Qualified
Signature)

Sabrina Schwab
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, état des variations des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie et annexe)

Brève présentation de l’organisation UIR

L’Union intercantonale de réassurance (UIR) propose des prestations de réassurance dans les domaines des dommages incendie et des dommages éléments naturels. En tant que corporation intercantonale de droit public, l’UIR ne poursuit pas de but lucratif et travaille exclusivement pour les établissements cantonaux d’assurance (ECA) de Suisse.

La couverture de l’UIR englobe le potentiel de risque des établissements cantonaux d’assurance. L’UIR fait ainsi partie d’un système global de sécurité au bénéfice de la population suisse.

En cas de catastrophes naturelles, les dommages sont couverts par un partage solidaire des risques entre les établissements cantonaux d’assurance et l’UIR. La Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN) constitue la pièce maîtresse de ce partage solidaire des risques. Il s’agit d’un pool de dommages auquel participent 18 ECA ainsi que l’UIR. Sans la CIREN, les établissements cantonaux d’assurance seraient livrés à eux-mêmes en cas de dommages naturels majeurs excédant la protection conventionnelle de réassurance.

Le conseil aux ECA en matière de gestion des risques, les analyses statistiques à long terme, les évaluations de sinistres importants mais aussi la gestion de placements en capitaux font partie des autres activités de l’UIR.

Fondation
1910

Direction
Alain Rossier, directeur
Monica Caprio, responsable État-major
Stefan Demetz, CFO
Alain Marti, responsable Réassurance

Forme juridique
Corporation de droit public

Organe de révision
Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d’assurance des cantons suivants font partie de l’UIR :
Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2018).

Conseil d’administration au 31.12.2018

Peter J. Blumer
Président, directeur de l’Établissement cantonal d’assurance de Bâle-Ville

Dölf Käppeli
Vice-président, directeur de l’Établissement cantonal d’assurance de Lucerne

Jean-Claude Cornu
Directeur de l’Établissement cantonal d’assurance des bâtiments de Fribourg

Serge Depallens
Directeur de l’Établissement d’assurance contre l’incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud

Hansueli Leisinger
Président de la direction de glarnerSach

Markus Schüpbach
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Soleure

Lukas Summermatter
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Saint-Gall

Chiffres-clés

		2018	2017	Variation
Membres	nombre	18	18	0
Emplois équivalents à temps plein, en moyenne annuelle	nombre	21	21	0
Capital assuré *	en milliards de francs	2’136	2’109	27
Bâtiments assurés *	nombre en milliers	1’871	1’863	8
Primes nettes des ECA	en milliers de francs	100’850	107’876	-7’026
Produit des primes nettes de réassurance	en milliers de francs	50’591	57’670	-7’079
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	en milliers de francs	-14’504	-13’741	-763
Résultat de l’activité d’assurance **	en milliers de francs	34’451	40’789	-6’338
Résultat des placements de capitaux **	en milliers de francs	-35’772	73’366	-109’138
Participation des ECA à l’excédent	en milliers de francs	0	28’290	-28’290
Perte/Bénéfice	en milliers de francs	-2’160	84’869	-87’029
Rendement réalisé des placements de capitaux	en pour cent	-3.2%	8.2%	-11.4%
Placements de capitaux	en milliers de francs	997’229	1’009’327	-12’098
Capitaux propres	en milliers de francs	947’171	949’331	-2’160

* Chiffres basés sur les statistiques financières provisoires des exercices 2018 et 2017
(2018 monopole entier des 18 établissements cantonaux d’assurance (ECA) et 2017 monopole entier des 18 ECA y compris l’activité sur le marché concurrentiel de l’établissement du canton de Glaris).

** y compris frais généraux proportionnels.

Membres
18 établissements cantonaux d’assurance (ECA) sont membres de l’Union intercantonale de réassurance (UIR).

Rapport annuel 2018 et perspectives 2019

L'exercice 2018

Les établissements cantonaux d'assurance (ECA), se souviendront de l'année 2018 comme d'une mauvaise année, presque du début à la fin. Dès le mois de janvier, plusieurs tempêtes hivernales se sont abattues sur une large étendue du versant nord des Alpes suisses. La première tempête de cette série restera notamment dans les mémoires. Le 3 janvier, « Éléanor » a en effet causé un grand nombre de dégâts pour les ECA. En été, la canicule, un événement déjà extrême en soi, a en plus provoqué des intempéries localisées telles que des précipitations intenses et des épisodes de grêle. Parmi les événements les plus frappants, citons les pluies violentes qui ont touché le centre-ville de Lausanne le 11 juin. En quelques minutes à peine, ce sont 40 mm de précipitation qui sont tombés. Cela correspond à la quantité totale de pluie d'un mois de juin moyen. L'événement a généré d'importants dommages liés au ruissellement de surface et a considérablement affecté l'Établissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA Vaud). Les pluies survenues en automne et à l'entrée de l'hiver ont à leur tour engendré d'autres dommages, d'un nombre « raisonnable » quant à eux.

En résumé, l'assurance dommages éléments naturels des ECA a subi en 2018 des charges de sinistre considérables, dont la majorité était supérieure à la moyenne pluriannuelle.

Les pleins de conservation gérés par les ECA ayant augmenté suite au renforcement de la solidité financière de ces derniers, l'UIR a pu enregistrer un bonne « année en termes de dommages », malgré le résultat technique négatif réalisé auprès des ECA. Seule une part des dommages de l'ECA Vaud, causés par l'événement de fortes précipitations susmentionné, a été cédée à l'UIR. L'UIR clôture donc l'année sur une charge de sinistres de « seulement » 9.3 millions de francs dans la réassurance élément naturels.

La situation est encore meilleure pour la réassurance incendie : comme l'année précédente, un résultat positif a pu être réalisé. L'UIR clôture donc l'année sur une charge de sinistres de 0.2 million de francs dans la réassurance incendie.

Il en ressort ainsi un résultat technique d'assurance positif de 46.5 millions de francs.

Par contre, les placements financiers n'affichent pas d'aussi bons résultats. Contrairement à l'année précédente, qui s'était terminée sur un résultat supérieur à la moyenne, l'année 2018 présente une performance négative de –3.2%. Le résultat des placements financiers est donc négatif, avec –35.8 millions de francs.

Après déduction des frais administratifs et des réductions des primes de la réassurance éléments naturels, la somme du résultat d'assurance et du résultat des placements financiers aboutit à une petite perte totale pour l'UIR à hauteur de –2.2 millions de francs.

Politique de placement

Après une année précédente extrêmement réjouissante, les placements financiers 2018 ont conduit à un résultat négatif, comme pour la plupart des investisseurs institutionnels. Dans un environnement de marché tendu, seuls les biens immobiliers ont eu un effet stabilisateur.

Durant l'année, le conseil d'administration s'est intensément consacré à la stratégie et au processus de placement. Il a ainsi précisé les compétences et responsabilités ainsi que le partage des tâches entre le conseil d'administration et le bureau de l'UIR. La stratégie de placement prudente, qui tenait particulièrement compte des liquidités nécessaires en tant que réassureur, a été confirmée.

Il est prévu de mettre à jour pour l'année suivante le règlement de placement et de décider d'une nouvelle stratégie immobilière.

Stratégie immobilière

Lors de sa séance d'été, le conseil d'administration s'est consacré au thème de la stratégie immobilière. Après analyse des immeubles existants, qui sont tous la propriété exclusive de l'Union intercantonale de réassurance (UIR), il a été constaté que le portefeuille présente un besoin d'entretien considérable qui s'est accumulé au fil du temps. Il est prévu de répondre à ce besoin au cours des prochaines années en rénovant prioritairement les bâtiments d'habitation offrant un bon potentiel. L'objectif est de concrétiser le potentiel relatif à la construction en améliorant le taux d'occupation et en proposant une offre qui corresponde mieux aux besoins du marché. En 2019, il s'agira en particulier de réviser le règlement immobilier et de l'intégrer au règlement de placement en tant qu'annexe.

Perspectives 2019

En 2019, le projet de révision du contrat de base de réassurance incendie sera poursuivi. Suite à une consultation menée auprès des établissements cantonaux d'assurance et à la décision du conseil d'administration de l'Union intercantonale de réassurance (UIR), les nouvelles structures devraient être mises en place au 1er janvier 2020.

Bilan

En milliers de francs

ACTIF	Explication (cf. annexe)	2018	2017	Variation
Actif immobilisé				
Placements de capitaux	1	997’229	1’009’327	-12’098
Immobilisations incorporelles	2	274	381	-107
Immobilisations corporelles	3	38	111	-73
Total actif immobilisé		**997’542**	**1’009’819**	**-12’278**
Actif circulant				
Comptes de régularisation	4	459	510	-51
Créances	5	4’041	4’584	-544
Liquidités		12’417	20’141	-7’723
Total actif circulant		**16’917**	**25’235**	**-8’318**
Total actif		**1’014’459**	**1’035’055**	**-20’596**
PASSIF				
Capitaux propres				
Capital		949’331	864’462	84’869
Perte/Bénéfice		-2’160	84’869	-87’029
Total capitaux propres		**947’171**	**949’331**	**-2’160**
Engagements				
Provisions techniques nettes de réassurance	6	55’081	45’717	9’364
Provisions non techniques	7	208	244	-36
Participation des ECA à l’excédent	8	0	28’290	-28’290
Comptes de régularisation	9	1’566	1’996	-430
Dettes	10	10’432	9’476	956
Total engagements		**67’287**	**85’723**	**-18’436**
Total passif		**1’014’459**	**1’035’055**	**-20’596**

Compte de résultat

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2018	2017	Variation
Primes nettes des ECA		100’850	107’876	-7’026
Primes de réassurance	11	-50’259	-50’207	-53
Produit des primes nettes de réassurance		**50’591**	**57’670**	**-7’079**
Charges des sinistres payés aux ECA		-14’504	-13’741	-763
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	12	**-14’504**	**-13’741**	**-763**
Charges d’exploitation de l’activité d’assurance		-1’625	-2’979	1’354
Autres produits d’exploitation	13	60	57	3
Autres charges d’exploitation	14	-70	-217	147
Résultat de l’activité d’assurance	15	**34’451**	**40’789**	**-6’338**
Produits des placements de capitaux		37’170	92’982	-55’813
Charges des placements de capitaux		-72’942	-19’616	-53’326
Résultat des placements de capitaux	16	**-35’772**	**73’366**	**-109’138**
Tâches de l’association		-839	-996	157
Perte/Bénéfice (avant participation des ECA à l’excédent)		**-2’160**	**113’159**	**-115’319**
Participation des ECA à l’excédent	8	0	-28’290	28’290
Perte/Bénéfice		**-2’160**	**84’869**	**-87’029**

Tableau de flux de trésorerie

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2018	2017	Variation
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation				
Perte/Bénéfice		-2'160	84'869	-87'029
Pertes réalisées et non réalisées sur placements de capitaux	1	65'918	10'957	54'961
Bénéfices réalisés et non réalisés sur placements de capitaux	1	-12'490	-66'503	54'013
Amortissements des immobilisations corporelles	3	31	58	-27
Variation des provisions techniques nettes de réassurance	6	9'364	3'193	6'171
Dissolution des provisions techniques pour fluctuation et sécurité		0	-1'500	1'500
Variation des provisions non techniques	7	-36	-46	9
Participation des ECA à l'excédent	8	0	28'290	-28'290
Variation des créances	5	544	-1'269	1'812
Variation des comptes de régularisation (actif)	4	51	740	-689
Variation des engagements	10	956	-288	1'244
Variation des comptes de régularisation (passif)	9	-430	-952	522
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		**61'748**	**57'550**	**4'198**
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement				
Investissements et désinvestissements nets en placements de capitaux	1	-41'330	-30'176	-11'154
Investissements nets en immobilisations incorporelles	2	107	-193	300
Amortissements VKF ZIP AG	3	42	14	28
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		**-41'181**	**-30'355**	**-10'826**
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement				
Versement de la participation des ECA à l'excédent	8	-28'290	-19'736	-8'554
Remboursement prêt AEAI		0	1'000	-1'000
Total flux de trésorerie provenant de l'activité de financement		**-28'290**	**-18'736**	**-9'554**
Variation des liquidités		**-7'723**	**8'458**	**-16'182**
Variation des liquidités				
Liquidités au 01.01.		**20'141**	**11'682**	**8'458**
Variation des liquidités		-7'723	8'458	-16'182
Liquidités au 31.12.		**12'417**	**20'141**	**-7'723**

Tableau des capitaux propres

En milliers de francs

	Capital	Perte/Bénéfice	Total capitaux propres
Capitaux propres au 01.01.2018	**949'331**	**0**	**949'331**
Perte	0	-2'160	-2'160
Capitaux propres au 31.12.2018	**949'331**	**-2'160**	**947'171**

Capitaux propres au 01.01.2017	**864'462**	**0**	**864'462**
Bénéfice	0	84'869	84'869
Capitaux propres au 31.12.2017	**864'462**	**84'869**	**949'331**

Capitaux propres

Les capitaux propres correspondent à la différence entre le total de l'actif et les engagements. En qualité de corporation de droit public, l'Union intercantonale de réassurance (UIR) n'est pas une organisation dotée d'un capital social ouvrant un droit de vote et une participation aux bénéfices. Les capitaux propres correspondent aux bénéfices cumulés, déduction faite des pertes cumulées. Le bénéfice (après la participation à l'excédent des ECA) ou la perte est attribué(e) aux capitaux propres ou débité(e) des capitaux propres au 1er janvier de l'exercice suivant.

Les capitaux propres donnent une indication sur le capital à disposition pour couvrir les risques. Le conseil d'administration a défini aussi bien un capital minimal qu'un capital visé, respectivement un capital maximal. Le capital minimal doit être entièrement couvert par les capitaux propres, sauf dans des situations exceptionnelles de courte durée. Le capital minimal de l'UIR dépend du risque technique et du risque de placement. Le capital minimal est fixé à 749.4 millions de francs pour l'année 2019 ; il est donc entièrement couvert par les capitaux propres. Le capital visé de 1'124.1 millions de francs n'est pas atteint au 1er janvier 2019.

Annexe

Principes d'établissement des comptes et d'évaluation

Principes d'établissement des comptes

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) établit ses comptes annuels conformément aux normes usuelles à la branche Swiss GAAP RPC 41 et aux directives Swiss GAAP RPC.

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et sont établis suivant le principe de la continuation de l'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe de la présentation brute), est respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (« true and fair view »).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date du bilan

L'exercice court du 1er janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle de l'actif et du passif s'applique.

Postes en devises étrangères

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères sont converties aux cours du jour à la date de transaction.

Les cours de conversion déterminants au 31 décembre s'élevaient à :

	2018	2017
EUR	1.1270	1.1698
GBP	1.2602	1.3167
SEK	11.0825	11.9105
NOK	11.3721	11.8731
USD	0.9858	0.9746
JPY	0.8983	0.8646
AUD	0.6919	0.7608
CAD	0.7218	0.7751

Dépréciations de valeur

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) examine à chaque date de clôture du bilan s'il existe une dépréciation de valeur. Autrement dit, si des signes dénotent que la valeur comptable d'un actif dépasse sa valeur recouvrable. Si tel

est le cas, la valeur comptable est alors réduite au niveau de la valeur recouvrable ; la dépréciation de valeur est portée au résultat de la période concernée.

Placements de capitaux

Les placements de capitaux de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) sont évalués comme indiqué ci-après.

Liquidités dans les placements de capitaux
Les liquidités dans les placements de capitaux sont portées au bilan à leur valeur actuelle.

Titres
Les titres sont portés au bilan à leur valeur actuelle. Si la valeur actuelle ne peut être déterminée, l'évaluation se fait exceptionnellement à la valeur d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Les variations de valeur figurent au compte de résultat sous produits, comme bénéfices non réalisés sur placements de capitaux, et sous charges, comme pertes non réalisées sur placements de capitaux. On entend par « valeurs actuelles » les valeurs de marché cotées publiquement. Les intérêts courus des emprunts sont comptabilisés dans les placements de capitaux.

Hypothèques
Les hypothèques sont portées au bilan à leur valeur nominale. Toutes les corrections de valeurs nécessaires ont été effectuées.

Immeubles
L'UIR détient un portefeuille immobilier mixte, constitué à 46.1% d'immeubles d'habitation et à 48.7% de bureaux et de bâtiments commerciaux. Le reste se compose de biens immobiliers agricoles et forêts (4.4%) ainsi que de terrains à bâtir (0.8%). Le portefeuille d'immeubles de l'UIR a pour seule fin de produire un rendement. L'immeuble de la Bundesgasse 20 à Berne, qu'elle garde pour son propre usage, figure parmi les placements de capitaux. La valeur actuelle des immeubles est calculée suivant la méthode de la valeur actualisée des flux de trésorerie, en appliquant un taux d'actualisation adapté au risque (sur la base du taux du marché 2018 = 3.7% (année précédente = 4.0%), taux d'intérêt sans risque 2018 inchangé par rapport à l'année précédente = moins 0.1%). L'évaluation des terrains agricoles s'effectue conformément aux principes de la loi fédérale sur le droit foncier rural (LDFR). Les immeubles sont réévalués régulièrement, sur la base des revenus et des flux de trésorerie escomptés. Les immeubles destinés à être cédés dans les 12 mois sont évalués à leur prix de vente escompté.

Participations
Les participations comprennent les actions et autres titres de participation de sociétés dans lesquelles l'UIR peut exercer une influence déterminante. Cette influence est déterminante lorsque l'UIR détient au moins 20.0% des voix. Les participations sont portées au bilan à leur valeur actuelle.

Instruments financiers dérivés
Les placements se font en tant que sous-jacents. Les instruments financiers dérivés, tels que les opérations à terme fixe (futures, forwards, swaps) et les options, ne peuvent être utilisés qu'à des fins de couverture.

Prêts

Les prêts sont portés au bilan à leur valeur nominale. Toutes les corrections de valeurs nécessaires ont été effectuées.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition. Toutes les corrections de valeurs nécessaires ont été effectuées.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition, déduction faite des amortissements

résultant de l'exploitation. Ces amortissements sont effectués de façon linéaire par la méthode indirecte, à partir du prix d'acquisition. Les amortissements des immobilisations corporelles reposent sur les durées d'utilisation suivantes :

Mobilier et équipements	5 ans
Véhicules	4 ans
Matériel informatique	3 ans
Investissements informatiques VKF ZIP AG	5 ans

Les logiciels ne sont pas inscrits à l'actif, c'est-à-dire qu'ils sont amortis l'année de leur acquisition. Le seuil d'inscription à l'actif est fixé à 10.0 milliers de francs.

Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les corrections de valeur requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles comprennent l'avoir en caisse, les avoirs bancaires ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Capitaux propres

Il s'agit des bénéfices ou des pertes retenus cumulés. Le bénéfice (après la participation à l'excédent des ECA) ou la perte sera attribué(e) aux capitaux propres ou débité(e) des capitaux propres au 1er janvier de l'exercice suivant.

Provisions techniques nettes de réassurance

Les provisions techniques nettes de réassurance se basent pour l'essentiel sur les informations des établissements cantonaux d'assurance (ECA). Les ECA évaluent les dommages au cas par cas par rapport à leurs engagements présumés à l'égard des assurés et/ou sur une base mathématique ou statistique reposant sur des données empiriques. Les données des ECA sont examinées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR) sous l'angle de leur plausibilité et corrigées si nécessaire, d'entente avec les ECA. L'UIR comptabilise des provisions techniques à hauteur des engagements contractuels envers les ECA.

Provisions non techniques

Il s'agit de provisions sans aucun rapport direct avec l'activité d'assurance. Elles sont constituées pour faire face à des engagements d'ordre légal ou découlant de la pratique passée de l'entreprise et dont le montant ou l'échéance sont encore indéterminés à la clôture des comptes. Elles sont évaluées sur la base d'une sortie de fonds vraisemblable.

Engagements

Les engagements sont inscrits à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur nécessaires.

Primes nettes des établissements cantonaux d'assurance (ECA)

Les primes nettes des établissements cantonaux d'assurance (ECA) se composent des primes brutes, déduction faite de la réduction des primes brutes du résultat en capitaux, de la participation aux bénéfices/pertes des exercices précédents, ainsi que des variations des provisions associées.

1. Placements de capitaux

En milliers de francs

Tableau des titres 2018	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères	Actions suisses	Actions étrangères	Fonds immobiliers	Hypothèques	Placements directs en immeubles	Commo-dities	Total
Valeurs de marché au 01.01.	**89'455**	**255'584**	**90'047**	**132'941**	**179'131**	**9'580**	**1'748**	**219'843**	**30'997**	**1'009'328**
Investissements et désinvestissements nets	-22'603	15'720	14'290	4'696	7'361	16'361	-737	6'142	102	41'330
Bénéfices non réalisés	0	0	0	0	124	0	0	2'660	5'244	8'027
Bénéfices réalisés	205	88	0	1'625	1'107	0	0	0	1'438	4'463
Pertes non réalisées	0	-3'691	-4'627	-22'247	-23'966	-1'117	0	-418	-2'095	-58'162
Pertes réalisées	-1	-14	0	-355	-44	-10	0	0	-7'333	-7'756
Valeurs de marché au 31.12.	**67'056**	**267'687**	**99'709**	**116'660**	**163'712**	**24'814**	**1'011**	**228'226**	**28'354**	**997'229**

Les obligations en devises étrangères sont couvertes.

En milliers de francs

Tableau des titres 2017	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères	Actions suisses	Actions étrangères	Fonds immobiliers	Hypothèques	Placements directs en immeubles	Commo-dities	Total
Valeurs de marché au 01.01.	**65'792**	**234'258**	**84'121**	**116'306**	**169'759**	**7'831**	**3'333**	**211'608**	**30'597**	**923'605**
Investissements et désinvestissements nets	23'610	22'758	8'403	-2'513	-26'743	2'472	-1'585	3'747	27	30'176
Bénéfices non réalisés	0	250	0	6'228	28'406	468	0	6'750	886	42'988
Bénéfices réalisés	60	176	0	14'812	8'467	0	0	0	0	23'515
Pertes non réalisées	0	-1'666	-2'477	-259	-275	-1'191	0	-2'262	-102	-8'233

Pertes réalisées	-7	-191	0	-1'634	-483	0	0	0	-410	-2'724
Valeurs de marché au 31.12.	**89'455**	**255'584**	**90'047**	**132'941**	**179'131**	**9'580**	**1'748**	**219'843**	**30'997**	**1'009'328**

Les obligations en devises étrangères sont couvertes.

Allocation d'actifs (y c. couverture = risque économique)

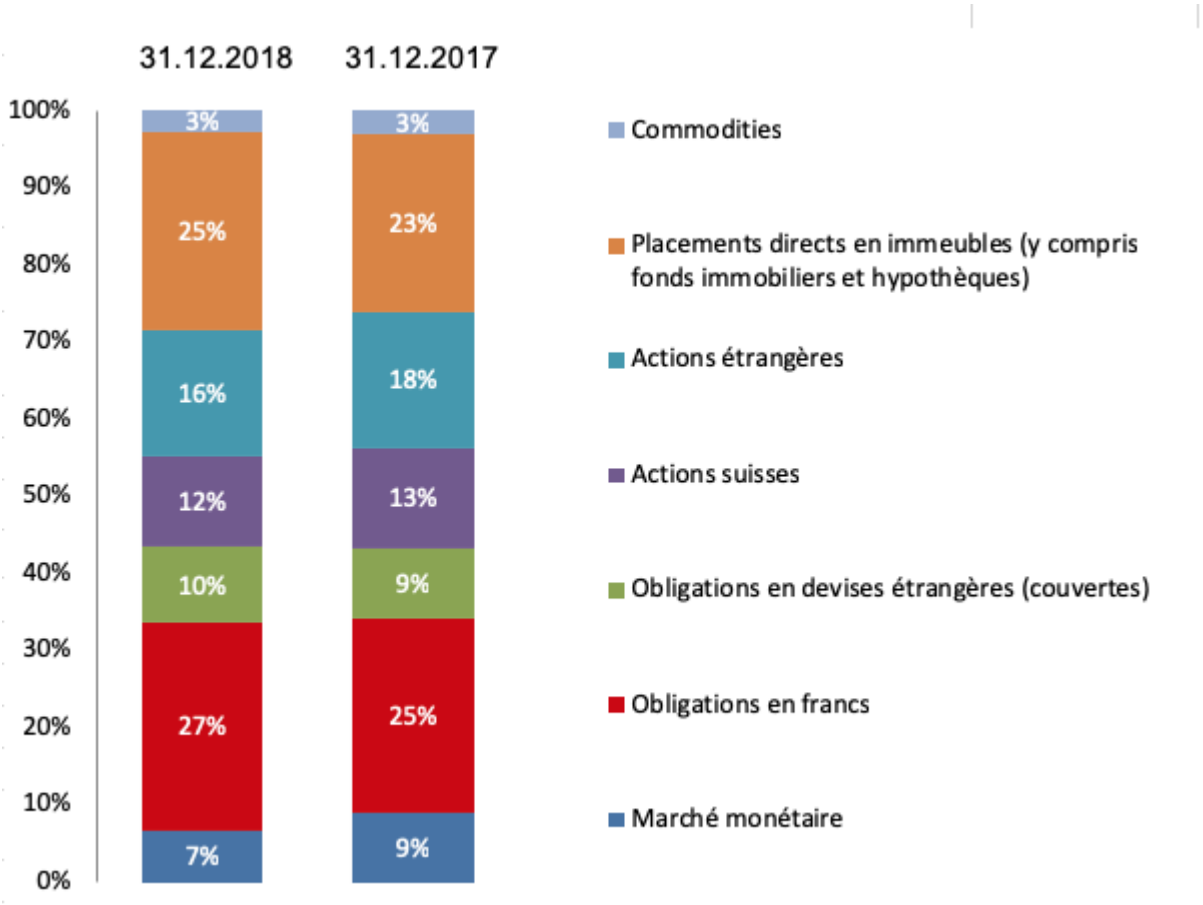

Investissements et désinvestissements nets sur le marché monétaire :
L'importance relativement grande des investissements et désinvestissements nets dans la catégorie de placement « marché monétaire » a deux raisons principales:

1. Cette catégorie regroupe des transactions financières à court terme, telles que les achats et les ventes de devises, l'argent au jour le jour, les dépôts à terme, etc.
2. Cette catégorie inclut toutes les opérations d'achat et de vente effectuées dans les autres catégories de placement (actions, obligations, etc.).

Opérations de change à terme en cours
Comme l'année précédente, il n'y a aucune opération de change à terme en cours au 31 décembre 2018.

Instruments dérivés de capitaux propres en cours
Comme l'année précédente, il n'y a aucun instrument dérivé de capitaux propres en cours au 31 décembre 2018.

En milliers de francs

Placements directs en immeubles 2018	Bureaux et bât. commerciaux	Biens immobiliers agricoles et forêts	Terrains constructibles	Immeubles d'habitation	Total
Valeurs de marché au 01.01.	**104'317**	**9'635**	**1'879**	**104'012**	**219'843**
Entrées de valeurs (investissements)	5'864	13	0	519	6'395
Sorties de valeurs (désinvestissements)	-253	0	0	0	-253
Bénéfices non réalisés (réévaluations)	1'604	468	0	587	2'660
Pertes non réalisées (dépréciations)	-374	0	0	-43	-418
Valeurs de marché au 31.12.	**111'157**	**10'116**	**1'879**	**105'074**	**228'226**
Part en pour cent	48.7%	4.4%	0.8%	46.0%	100.0%

En milliers de francs

Placements directs en immeubles 2017	Bureaux et bât. commerciaux	Biens immobiliers agricoles et forêts	Terrains constructibles	Immeubles d'habitation	Total
Valeurs de marché au 01.01.	**96'522**	**9'865**	**1'868**	**103'353**	**211'608**
Entrées de valeurs (investissements)	3'400	37	0	310	3'747
Sorties de valeurs (désinvestissements)	0	0	0	0	0
Bénéfices non réalisés (réévaluations)	4'920	0	11	1'819	6'750
Pertes non réalisées (dépréciations)	-525	-267	0	-1'470	-2'262
Valeurs de marché au 31.12.	**104'317**	**9'635**	**1'879**	**104'012**	**219'843**
Part en pour cent	47.4%	4.4%	0.9%	47.3%	100.0%

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) possède 29 immeubles, soit 463 habitations, 21'916.0 m2 de bureaux et 8'799.0 m2 de locaux commerciaux. Le rendement net du portefeuille d'immeubles se monte à 5.0% au cours de l'exercice sous revue (contre 6.3% l'année précédente).

2. Immobilisations incorporelles

En milliers de francs

Valeurs incorporelles 2018	Préinvestissement logiciel informatique pour AEAI
Valeurs comptables nettes au 01.01.	**381**
Valeurs d'acquisition	
État au 01.01.	**535**
Entrées de valeurs	125
Sorties de valeurs	0

État au 31.12.	**660**
Corrections de valeurs cumulées / Amortissements	
État au 01.01.	**-154**
Dépréciations	0
Amortissements	-232
Sorties de valeurs	0
État au 31.12.	**-386**
Valeurs comptables nettes au 31.12.	**274**

En milliers de francs

Valeurs incorporelles 2017	**Préinvestissement logiciel informatique pour AEAI**
Valeurs comptables nettes au 01.01.	**188**
Valeurs d'acquisition	
État au 01.01.	**235**
Entrées de valeurs	300
Sorties de valeurs	0
État au 31.12.	**535**
Corrections de valeurs cumulées / Amortissements	
État au 01.01.	**-47**
Dépréciations	0
Amortissements selon plan	-107
Sorties de valeurs	0
État au 31.12.	**-154**
Valeurs comptables nettes au 31.12.	**381**

3. Immobilisations corporelles

En milliers de francs

Tableau des placements 2018	**Mobilier et installations**	**Véhicules**	**Matériel informatique**	**Investissements informatiques VKF ZIP AG**	**Total**
Valeurs comptables nettes au 01.01.	**69**	**0**	**0**	**42**	**111**
Valeurs d'acquisition					
État au 01.01.	**176**	**0**	**70**	**70**	**316**
Entrées de valeurs (investissements)	0	0	0	0	0

Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	-21	0	-70	0	-91
État au 31.12.	**155**	**0**	**0**	**70**	**225**
Corrections de valeurs cumulées / Amortissements					
État au 01.01.	**-107**	**0**	**-70**	**-28**	**-205**
Dépréciations	-31	0	0	0	-31
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements VKF ZIP AG)	21	0	70	-42	49
État au 31.12.	**-117**	**0**	**0**	**-70**	**-187**
Valeurs comptables nettes au 31.12.	**38**	**0**	**0**	**0**	**38**

En milliers de francs

Tableau des placements 2017	**Mobilier et installations**	**Véhicules**	**Matériel informatique**	**Investissements informatiques VKF ZIP AG**	**Total**
Valeurs comptables nettes au 01.01.	**104**	**0**	**23**	**56**	**183**
Valeurs d'acquisition					
État au 01.01.	**325**	**56**	**113**	**70**	**564**
Entrées de valeurs (investissements)	0	0	0	0	0
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements)	-149	-56	-43	0	-248
État au 31.12.	**176**	**0**	**70**	**70**	**316**
Corrections de valeurs cumulées / Amortissements					
État au 01.01.	**-221**	**-56**	**-90**	**-14**	**-381**
Dépréciations	-35	0	-23	0	-58
Sorties de valeurs (décomptabilisation des amortissements VKF ZIP AG)	149	56	43	-14	234
État au 31.12.	**-107**	**0**	**-70**	**-28**	**-205**
Valeurs comptables nettes au 31.12.	**69**	**0**	**0**	**42**	**111**

Le secteur Essai de la VKF ZIP AG est fermé au 31 décembre 2018. Cette fermeture entraîne l'amortissement intégral des investissements informatiques.

Un franc pour mémoire est inscrit au bilan pour les véhicules et le matériel informatique.

4. Comptes de régularisation (actif)

En milliers de francs

	2018	2017
Comptes de régularisation (actif)	**459**	**510**
Délimitation des charges et des frais de chauffage	276	288
Autres comptes de régularisation	183	222

5. Créances

En milliers de francs

	2018	2017
Créances	**4'041**	**4'584**
Créances envers des preneurs d'assurance (établissements cantonaux d'assurance ECA)	**31**	**43**
Zurich	5	0
Soleure	1	1
Saint-Gall	3	4
Argovie	0	11
Nidwald	8	0
Glaris	0	4
Fribourg	0	15
Appenzell Rhodes-Extérieures	0	8
Jura	15	0
Tous les ECA mentionnés ici sont aussi des organisations liées.		
Créances envers des parties liées	**1'204**	**805**
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	982	586
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	5	34
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	149	75
VKF ZIP AG	54	110
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	14	0

Autres créances	**2’805**	**3’736**
Créances envers des tiers	2’805	3’697
Caisse de compensation Patrons Bernois	0	37
Allianz Suisse Société d’Assurances SA	0	3

6. Provisions techniques nettes de réassurance

En milliers de francs

	Provisions pour sinistres non liquidés	Provisions pour participation aux bénéfices / aux pertes issus de contrats des ECA	Total
Provisions techniques nettes de réassurance	**44’295**	**10’786**	**55’081**

		2018		Exercices précédents		
Provisions pour sinistres non liquidés	**01.01.2018**	**Décomptés**	**Constitution**	**Décomptés**	**Variation**	**31.12.2018**
Sinistres incendie non liquidés	21’453	0	206	-2’396	1’906	21’169
Dommages éléments naturels non liquidés	14’481	0	9’307	-3’763	3’058	23’083
Dommages non liquidés de contrats spéciaux	567	-10	10	-586	61	42
Sinistres CIREN non liquidés	46	0	0	-3	-43	0
Total	**36’546**	**-10**	**9’522**	**-6’747**	**4’982**	**44’295**

		2018		Exercices précédents		
Provisions pour participation aux bénéfices / aux pertes issus de contrats des ECA	**01.01.2018**	**Décomptés**	**Constitution**	**Décomptés**	**Variation**	**31.12.2018**
Contrats incendie	9’170	0	3’983	-2’399	-22	10’732
Contrats spéciaux	0	0	54	0	0	54
Total	**9’170**	**0**	**4’037**	**-2’399**	**-22**	**10’786**

En milliers de francs

	Provisions pour sinistres non liquidés	Provisions pour participation aux bénéfices / aux pertes issus de contrats des ECA	Total
Provisions techniques nettes de réassurance	**36'546**	**9'170**	**45'716**

		2017		Exercices précédents		
Provisions pour sinistres non liquidés	**01.01.2017**	**Décomptés**	**Constitution**	**Décomptés**	**Variation**	**31.12.2017**
Sinistres incendie non liquidés	25'838	-909	3'804	-6'320	-960	21'453
Dommages éléments naturels non liquidés	9'264	0	11'549	-5'117	-1'215	14'481
Dommages non liquidés de contrats spéciaux	292	-246	801	-218	-62	567
Sinistres CIREN non liquidés	614	0	0	-393	-175	46
Total	**36'008**	**-1'155**	**16'154**	**-12'048**	**-2'413**	**36'546**

		2017		Exercices précédents		
Provisions pour participation aux bénéfices / aux pertes issus de contrats des ECA	**01.01.2017**	**Décomptés**	**Constitution**	**Décomptés**	**Variation**	**31.12.2017**
Contrats incendie	6'477	0	4'457	-1'927	163	9'170
Contrats spéciaux	39	0	0	0	-39	0
Total	**6'516**	**0**	**4'457**	**-1'927**	**124**	**9'170**

Tous les sinistres survenus avant la date de clôture donnent lieu à des provisions constituées sur la base d'une appréciation des paiements qu'ils occasionneront dans le futur.

Les provisions pour l'année sous revue sont constituées selon le principe de la présentation brute. La constitution de provisions correspond ainsi à la charge de sinistres de l'exercice sous revue. L'estimation des versements restant à effectuer pour les sinistres de l'année sous revue résulte de la différence entre les provisions constituées et les indemnisations des dommages déjà décomptées.

7. Provisions non techniques

En milliers de francs

Provisions non techniques	**01.01.2018**	**Constitution**	**Utilisation**	**Dissolution**	**31.12.2018**
Soldes vacances et heures supplémentaires	237	0	0	-29	208

Risque de poursuites	7	0	-6	-1	0
Total	**244**	**0**	**-6**	**-31**	**208**

En milliers de francs

Provisions non techniques	**01.01.2017**	**Constitution**	**Utilisation**	**Dissolution**	**31.12.2017**
Soldes vacances et heures supplémentaires	240	0	0	-3	237
Risque de poursuites	50	0	-17	-26	7
Total	**290**	**0**	**-17**	**-29**	**244**

8. Participation des ECA à l'excédent

En milliers de francs

	2018	**2017**
Participation des ECA à l'excédent	**0**	**28'290**

La participation des établissements cantonaux d'assurance (ECA) aux éventuels excédents de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) a pour but de reverser, dans un cadre donné, ledit excédent aux ECA, tout en maintenant la dotation en capital de l'UIR telle qu'elle est visée à long terme. La participation à l'excédent est entrée en vigueur le 1er janvier 2011. Le calcul de la participation des ECA à l'excédent s'effectue conformément au règlement applicable. Avec la dotation en capital actuelle de l'UIR, les ECA perçoivent 25.0% du bénéfice à disposition pour la participation à l'excédent. Les pertes éventuelles sont entièrement à la charge de l'UIR.

9. Comptes de régularisation (passif)

En milliers de francs

	2018	**2017**
Comptes de régularisation (passif)	**1'566**	**1'996**
Délimitation des charges et des frais de chauffage	245	217
Loyers payés d'avance	109	104
Rénovations et transformations en cours	19	141
Délimitation des primes à terme échu de l'exercice sous revue	1'100	1'000
Autres comptes de régularisation	93	534

10. Dettes

En milliers de francs

	2018	**2017**
Dettes	**10'432**	**9'476**

Dettes envers des preneurs d'assurance (établissements cantonaux d'assurance ECA)	**2'883**	**1'604**
Lucerne	3	5
Soleure	0	256
Bâle-Campagne	0	5
Grisons	38	39
Argovie	2'495	0
Vaud	83	931
Neuchâtel	186	92
Nidwald	78	0
Zoug	0	70
Appenzell Rhodes-Extérieures	0	207
Tous les ECA mentionnés ici sont aussi des organisations liées.		
Dettes envers des parties liées	**6'110**	**6'273**
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	3'400	3'560
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	2'710	2'713

Il s'agit pour la plupart d'engagements résultant de placements financiers auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR).

Ces placements financiers gérés par l'UIR sont porteurs des intérêts suivants:
Rendement net positif de l'UIR x env. 60.0% = taux d'intérêt. Le capital est protégé. En raison du rendement négatif de l'UIR, les placements financiers auprès de l'UIR ne sont pas rémunérés en 2018 (contre 5.0% p. a. l'année précédente).

Durant l'exercice sous revue, le rendement de l'UIR a atteint environ -3.2% (contre 8.2% l'année précédente).

Autres dettes	**1'439**	**1'599**
Dettes envers des tiers	1'436	1'599
Caisse de compensation Patrons Bernois	1	0
Allianz Suisse Société d'Assurances SA	2	0

11. Primes de réassurance

En milliers de francs

	2018	2017
Primes de réassurance	**-50'259**	**-50'207**

Incendie	-5’777	-5’691
Éléments naturels	-26’492	-26’491
CIREN	-12’251	-12’285
Contrats spéciaux	-5’740	-5’740

Il s’agit de primes versées par l’Union intercantonale de réassurance (UIR) à son réassureur en vue de couvrir ses risques (primes de rétrocession).

12. Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance

En milliers de francs

	2018	2017
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	**-14’504**	**-13’741**
Sinistres décomptés	-6’756	-13’202
Variation des provisions pour sinistres non liquidés	-7’748	-539

13. Autres produits d’exploitation

En milliers de francs

	2018	2017
Autres produits d’exploitation	**60**	**57**
Produit des intérêts	15	20
Divers produits d’exploitation	45	37

14. Autres charges d’exploitation

En milliers de francs

	2018	2017
Autres charges d’exploitation	**-70**	**-217**
Charges d’intérêt	-68	-215
Frais bancaires	-1	-2

15. Résultat de l’activité d’assurance

En milliers de francs

	Incendie	Éléments naturels	CIREN	Contrats spéciaux	2018	2017
Primes techniques brutes	31’140	69’519	8’218	6’431	115’308	120’467

Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	-10'443	0	0	-10'443	-9'509
Variation des provisions pour participation aux bénéfices ou aux pertes de l'exercice	-3'983	0	0	-54	-4'037	-4'457
Décompte de la participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	-2'399	0	0	0	-2'399	-1'927
Variation des provisions pour participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	2'421	0	0	0	2'421	1'803
Dissolution des provisions pour primes de réassurance incendie	0	0	0	0	0	1'500
Primes nettes des ECA	**27'178**	**59'077**	**8'218**	**6'377**	**100'850**	**107'876**
Primes techniques de réassurance	-4'698	-25'920	-11'986	-5'740	-48'344	-48'414
Coûts des approvisionnements externes	0	-572	-264	0	-836	-836
Variation des provisions pour primes à terme échu de l'exercice sous revue	-1'100	0	0	0	-1'100	-1'000
Décompte des primes à terme échu des exercices précédents	-979	0	0	0	-979	-1'057
Variation des provisions pour primes à terme échu des exercices précédents	1'000	0	0	0	1'000	1'100
Primes de réassurance	**-5'777**	**-26'492**	**-12'251**	**-5'740**	**-50'259**	**-50'207**
Produit des primes nettes de réassurance	**21'401**	**32'585**	**-4'033**	**637**	**50'591**	**57'670**
Décompte des sinistres de l'exercice sous revue	0	0	0	-10	-10	-1'155
Variation des provisions pour sinistres de l'exercice	-206	-9'307	0	0	-9'512	-14'999
Décompte des sinistres des exercices précédents	-2'396	-3'763	-3	-586	-6'747	-12'047
Variation des provisions pour sinistres des exercices précédents	490	705	46	525	1'765	14'460
Charges des sinistres payés aux ECA	**-2'112**	**-12'365**	**43**	**-71**	**-14'504**	**-13'741**
Participation des réassureurs aux sinistres	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Participation aux sinistres CIREN	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	**-2'112**	**-12'365**	**43**	**-71**	**-14'504**	**-13'741**
Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	10'443	0	0	10'443	9'509
Résultat technique	**19'289**	**30'663**	**-3'989**	**567**	**46'529**	**53'438**
Salaires					-919	-963
Prestations sociales					-179	-182
Autres charges de personnel					-45	-51
Réserve des cotisations employeur dans la CP					0	-1'275

Charges de personnel	**-1’143**	**-2’471**
Frais de locaux	-107	-102
Charges d’informatique (projets ponctuels compris)	-207	-218
Organes (Assemblée générale, Conseil d’administration, organe de révision)	-73	-72
Autres charges administratives	-96	-116
Frais de bureau et frais administratifs	**-483**	**-508**
Charges d’exploitation de l’activité d’assurance	**-1’625**	**-2’979**
Autres produits d’exploitation	60	57
Autres charges d’exploitation	-70	-217
Résultat de l’activité d’assurance (y compris réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux)	**44’894**	**50’298**
Élimination de la réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	-10’443	-9’509
Résultat de l’activité d’assurance	**34’451**	**40’789**

Les domaines incendie, éléments naturels et CIREN ont pour objet la réassurance des risques immobiliers et des risques mobiliers assurés par les 18 établissements cantonaux d’assurance (ECA), tandis que les contrats spéciaux permettent de répondre aux besoins individuels des ECA.

En milliers de francs

	Incendie	**Éléments naturels**	**CIREN**	**Contrats spéciaux**	**2017**
Primes techniques brutes	33’921	71’924	8’255	6’366	120’467
Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	-9’509	0	0	-9’509
Variation des provisions pour participation aux bénéfices ou aux pertes de l’exercice	-4’457	0	0	0	-4’457
Décompte de la participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	-1’927	0	0	0	-1’927
Variation des provisions pour participation aux bénéfices ou aux pertes des exercices précédents	1’764	0	0	39	1’803
Dissolution des provisions pour primes de réassurance incendie	1’500	0	0	0	1’500
Primes nettes des ECA	**30’800**	**62’415**	**8’255**	**6’405**	**107’876**
Primes techniques de réassurance	-4’734	-25’920	-12’020	-5’740	-48’414
Coûts des approvisionnements externes	0	-571	-265	0	-836
Variation des provisions pour primes à terme échu de l’exercice sous revue	-1’000	0	0	0	-1’000

Décompte des primes à terme échu des exercices précédents	-1’057	0	0	0	-1’057
Variation des provisions pour primes à terme échu des exercices précédents	1’100	0	0	0	1’100
Primes de réassurance	**-5’691**	**-26’491**	**-12’285**	**-5’740**	**-50’207**
Produit des primes nettes de réassurance	**25’110**	**35’924**	**-4’029**	**665**	**57’670**
Décompte des sinistres de l’exercice sous revue	-909	0	0	-246	-1’155
Variation des provisions pour sinistres de l’exercice	-2’895	-11’549	0	-555	-14’999
Décompte des sinistres des exercices précédents	-6’320	-5’117	-393	-218	-12’047
Variation des provisions pour sinistres des exercices précédents	7’280	6’332	568	280	14’460
Charges des sinistres payés aux ECA	**-2’843**	**-10’334**	**175**	**-739**	**-13’741**
Participation des réassureurs aux sinistres	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Participation aux sinistres CIREN	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	**-2’843**	**-10’334**	**175**	**-739**	**-13’741**
Réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	0	9’509	0	0	9’509
Résultat technique	**22’267**	**35’099**	**-3’854**	**-74**	**53’438**
Salaires					-963
Prestations sociales					-182
Autres charges de personnel					-51
Réserve des cotisations employeur dans la CP					-1’275
Charges de personnel					**-2’471**
Frais de locaux					-102
Charges d’informatique (projets ponctuels compris)					-218
Organes (Assemblée générale, Conseil d’administration, organe de révision)					-72
Autres charges administratives					-116
Frais de bureau et frais administratifs					**-508**
Charges d’exploitation de l’activité d’assurance					**-2’979**
Autres produits d’exploitation					57
Autres charges d’exploitation					-217
Résultat de l’activité d’assurance (y compris réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux)					**50’298**
Élimination de la réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux					-9’509

Résultat de l'activité d'assurance	**40'789**

16. Résultat des placements de capitaux

En milliers de francs

			2018			2017
Résultat des placements de capitaux			**-35'772**			**73'367**
	Réalisé	**Non réalisé**		**Réalisé**	**Non réalisé**	
Résultat des opérations sur le marché monétaire			**-52**			**-208**
Produit des intérêts			8			10
Charges d'intérêt (intérêts négatifs)			-265			-272
Bénéfices sur cours et sur devises	205	0	205	60	0	60
Pertes sur cours et sur devises	-1	0	-1	-7	0	-7
Résultat des obligations en francs			**-994**			**1'372**
Produit des intérêts			2'624			2'804
Bénéfices sur cours	88	0	88	176	250	426
Pertes sur cours	-14	-3'691	-3'705	-191	-1'666	-1'857
Résultat des obligations en devises étrangères (couvertes)			**-1'503**			**818**
Produit des intérêts			3'124			3'295
Bénéfices sur cours et sur devises	0	0	0	0	0	0
Pertes sur cours et sur devises	0	-4'627	-4'627	0	-2'477	-2'477
Résultat des actions suisses			**-17'740**			**22'712**
Produit des dividendes			3'237			3'564
Bénéfices sur cours	1'625	0	1'625	14'812	6'228	21'040
Pertes sur cours	-355	-22'247	-22'602	-1'634	-259	-1'893
Résultat des actions étrangères			**-20'508**			**38'371**
Produit des dividendes			2'272			2'256
Bénéfices sur cours et sur devises	1'107	124	1'230	8'467	28'406	36'873
Pertes sur cours et sur devises	-44	-23'966	-24'010	-483	-275	-758
Résultat des fonds immobiliers			**-607**			**761**
Produit des dividendes			519			1'483
Bénéfices sur cours et sur devises	0	0	0	0	468	468

Pertes sur cours et sur devises	-10	-1’117	-1’127	0	-1’191	-1’191
Résultat des hypothèques			**28**			**42**
Produit des intérêts			28			42
Résultat des placements directs en immeubles			**11’247**			**13’246**
Produits des immeubles			12’779			12’720
Charges des immeubles			-3’774			-3’962
Produits des immeubles (réévaluations)	0	2’660	2’660	0	6’750	6’750
Charges des immeubles (dépréciations)	0	-418	-418	0	-2’262	-2’262
Résultat des commodities			**-2’745**			**589**
Produits			0			215
Bénéfices sur cours et sur devises	1’438	5’244	6’682	0	886	886
Pertes sur cours et sur devises	-7’333	-2’095	-9’427	-410	-102	-512

En milliers de francs

	2018	**2017**
Autres produits des capitaux	31	36
Autres produits des capitaux	**31**	**36**
Salaires	-883	-926
Prestations sociales	-172	-174
Autres charges de personnel	-43	-49
Réserve des cotisations employeur dans la CP	0	-1’225
Charges de personnel	**-1’098**	**-2’374**
Frais de locaux	-103	-98
Charges d’informatique (projets ponctuels compris)	-199	-209
Organes (Assemblée générale, Conseil d’administration, organe de révision)	-70	-69
Autres charges administratives	-92	-111
Frais de bureau et frais administratifs	**-464**	**-488**
Charges d’exploitation des placements de capitaux	**-1’562**	**-2’863**
Frais de gestion du patrimoine (externe)	-1’356	-1’354
Autres produits d’exploitation	57	55
Autres charges d’exploitation	-67	-209

Résultat des placements de capitaux	**-35’772**	**73’367**
Élimination de la réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux	-10’443	-9’509
Résultat des placements de capitaux (après réduction des primes techniques brutes grâce au résultat des placements de capitaux)	**-46’215**	**63’858**
Rendement cible	2.2%	2.2%
Écart-type au 31.12. (risque)	5.2%	5.4%
Rendement réalisé	-3.2%	8.2%
Valeur de référence pour le rendement	-2.4%	7.7%
Frais de gestion du patrimoine (externe)	**-1’356**	**-1’354**
Commissions de courtage et frais de dépôt	-336	-488
Frais de mandats	-837	-685
Autres charges des placements de capitaux	-183	-181

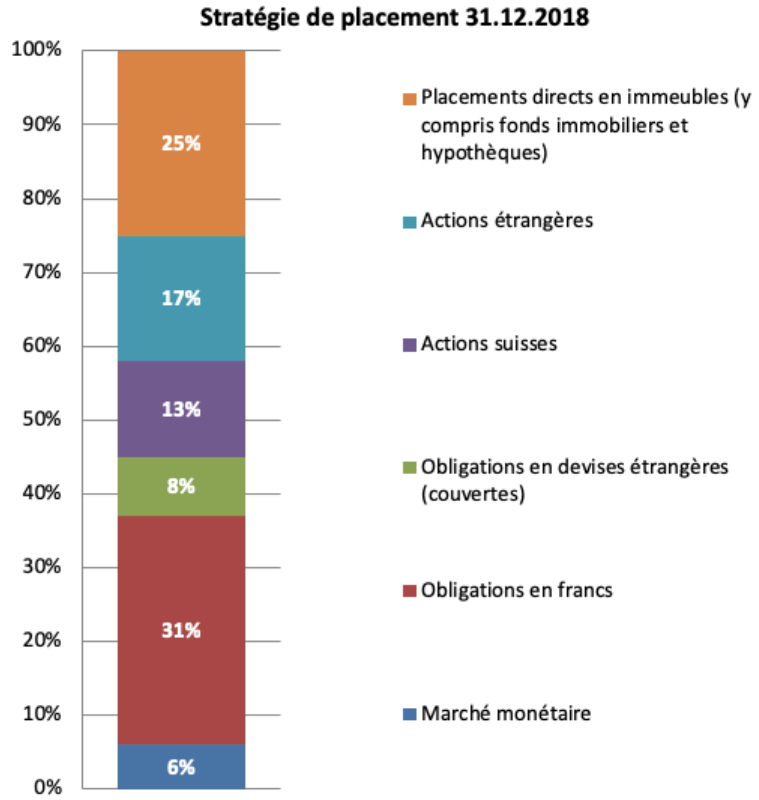

	2018	2017
Valeurs d’assurance	**En milliers de francs**	**En milliers de francs**
Immeubles	263’795	263’457

Immobilisations corporelles	2’914	2’900

Engagements conditionnels

Il existe auprès de Credit Suisse SA un acte de nantissement limité, souscrit pour la gestion des placements de capitaux. Cet acte de nantissement sert à garantir les marges requises.

	2018	2017
	En milliers de francs	En milliers de francs
Acte de nantissement limité Credit Suisse AG	15’000	15’000

Ces limites de crédit sont garanties par les dépôts de titres correspondants.

Engagements conditionnels de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN)

Dès qu’un ou plusieurs membres de la CIREN dépassent la limite des grands dommages fixée individuellement, l’Union intercantonale de réassurance (UIR) est tenue de verser un montant maximum de 1’200.0 millions de francs.

Créances conditionnelles de la Communauté intercantonale de risques éléments naturels (CIREN)

Les premiers 900.0 millions de francs des créances maximales de la CIREN s’élevant à 1’200.0 millions de francs sont pris en charge par des engagements de contribution des établissements cantonaux d’assurance (ECA). Chaque membre peut couvrir une partie de ces engagements de contribution en achetant la couverture de réassurance auprès de l’Union intercantonale de réassurance (UIR). En 2018, des engagements de contribution d’une valeur de 673.4 millions de francs ont été couverts par des ressources propres aux ECA et 226.6 millions de francs ont été réassurés par l’UIR.

Dès que la somme de 900.0 millions de francs prise en charge par les engagements de contribution des ECA est dépassée, l’UIR prend en charge 300.0 autres millions de francs. Ces 300.0 millions de francs sont réassurés. L’UIR achète en tout une couverture de réassurance pour la CIREN à hauteur de 526.6 millions de francs.

Obligation de versements complémentaires des membres

Aux termes de l’art. 4 des statuts du 23 juin 1982 (version du 28 juin 2007), chaque membre de l’Union intercantonale de réassurance (UIR) peut être tenu d’effectuer des versements jusqu’à concurrence d’un montant représentant le 0.20 pour mille de son capital réassuré. Ces versements s’élèvent à 207.2 millions de francs pour 2018 (contre 214.2 millions de francs l’année précédente). L’obligation de faire de tels versements prend effet au moment où les réserves de l’UIR (capitaux propres) représentent moins de 0.07 pour mille des capitaux réassurés (72.5 millions de francs en 2018 contre 75.0 millions de francs l’année précédente).

Engagements à long terme non portés au bilan

On entend par engagements à long terme des contrats d’au moins 5 ans sans droit de dénonciation anticipée. Il en résulte dans ce sens les obligations suivantes relevant des contrats de droit de superficie ou de location :

En milliers de francs

Années	Schwarztorstrasse 87	Schwanengasse 5 und 7	Mädergutstrasse 81	Bundesgasse 18	Total
2018	2’100	9’537	669	827	13’133
2017	2’494	9’991	700	990	14’175

Échéance au	30 avril 2023	31 décembre 2038	31 décembre 2039	31 janvier 2023

À la Bundesgasse 18, à Berne, il s'agit d'un contrat de location avec option de prorogation de 5 ans. Les trois autres immeubles font l'objet de contrats de droit de superficie.

Affaires extraordinaires en suspens et risques latents

Aucune affaire ou litige en suspens ni risque latent n'est connu à ce jour.

Transactions avec des parties liées

Sont considérées comme parties liées les organisations suivantes : l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), la VKF ZIP AG, la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP), le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS), 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA), l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA) ainsi que la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP).

Il existe entre l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et ces organisations des liens multiples sur les plans juridique, économique et du personnel. Toutes les transactions menées avec ces organisations reposent en principe sur des relations normales de clients et fournisseurs ; elles sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, en observant les dispositions légales. Si tel ne devait pas être le cas, les conditions particulières sont alors définies en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions ou garanties.

L'UIR s'acquitte de tâches administratives pour le compte d'autres organisations liées aux établissements cantonaux d'assurance. Les frais administratifs y afférents font l'objet d'imputations internes. Les clés de répartition utilisées répondent au principe de causalité et reflètent la réalité.

Toute personne physique ayant une influence notable sur la conduite des affaires de l'UIR est également considérée comme une partie liée. Il s'agit généralement des membres des organes de direction, c'est-à-dire du conseil d'administration et de la direction.

Les créances et les dettes envers les organisations et les personnes liées ainsi que les transactions essentielles avec celles-ci figurent séparément dans le tableau suivant:

En milliers de francs

	2018	2017
Créances envers		
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	982	586
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	5	34
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	149	75
VKF ZIP AG	54	110
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	14	0
Dettes envers		
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	3'400	3'560

Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	2'710	2'713
Immobilisations financières		
Immobilisations financières de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)	3'400	3'560
Charges d'intérêts pour les immobilisations financières auprès de l'UIR	0	200
Immobilisations financières de la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) auprès de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)	2'710	2'660
Charges d'intérêts pour les immobilisations financières auprès de l'UIR	0	125
Charges administratives facturées à		
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	1'043	1'075
Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP)	72	78
Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	201	194
VKF ZIP AG	144	144
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	83	114
Charges administratives facturées par		
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	338	302
Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)	359	398

Engagements en matière de prévoyance

Les collaborateurs de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) sont assurés auprès de la Caisse de pension de l'Union intercantonale de réassurance (CP). Cette caisse de pension est une fondation enregistrée relevant du droit privé. Elle a pour but la prévoyance professionnelle, dans le cadre de la Loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) et de ses dispositions d'application, en faveur des salariés des organismes affiliés ainsi qu'en faveur de leurs parents et de leurs survivants, contre les conséquences économiques liées à la vieillesse, au décès et à l'invalidité. Elle peut exercer une prévoyance au-delà des prestations minimales requises par la LPP, y compris fournir des services d'assistance si besoin, par ex. en cas de maladie, d'accident, d'invalidité ou de chômage.

Outre le personnel de la société fondatrice, les collaborateurs des employeurs rattachés à la caisse de pension suivants sont aussi assurés :

– Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)
– Coordination suisse des sapeurs-pompiers (CSSP)
– VKF ZIP AG
– Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA)

La fondation a son siège au domicile de l'Union intercantonale de réassurance (UIR), à Berne. Elle est soumise à la surveillance définie par la loi. Aucune condition n'a été émise par l'autorité de surveillance.

Les rentes de vieillesse ont été calculées selon le système de la primauté des prestations jusqu'au 31 décembre 2011.

Le passage à la primauté des cotisations a eu lieu au 1er janvier 2012. Cela signifie que, depuis lors, le montant de la retraite se fonde sur l'avoir d'épargne individuel, converti en une rente selon des méthodes actuarielles. La fondation assume les risques liés à l'âge ou à la durée de vie. Quant aux risques de décès et d'invalidité, un contrat d'assurance-vie collectif a été conclu depuis le 1er janvier 2009 auprès de la Zurich Compagnie d'Assurances sur la Vie SA.

Les contributions ordinaires de l'employeur s'élèvent à 211.7 milliers de francs en 2018, contre 208.6 milliers de francs en 2017.

En milliers de francs

Réserve des cotisations employeur (RCE) sans renonciation à l'utilisation	État au	Constitution	Utilisation	État au	Résultat de la RCE dans les charges de personnel
	01.01.2018			31.12.2018	2018
Caisse de pension de l'UIR	2'500	0	0	2'500	0

Réserve des cotisations employeur (RCE) sans renonciation à l'utilisation	État au	Constitution	Utilisation	État au	Résultat de la RCE dans les charges de personnel
	01.01.2017			31.12.2017	2017
Caisse de pension de l'UIR	0	2'500	0	2'500	-2'500

Lors de sa séance du 11 décembre 2017, le conseil d'administration a décidé le versement de 2'500.0 milliers de francs à la réserve des cotisations employeur. Il est envisagé d'utiliser ce montant en faveur de la caisse de pension ou de ses assurés. L'UIR ne retire ainsi aucun bénéfice futur du versement à la réserve des cotisations employeur. C'est pourquoi ce versement n'est pas inscrit à l'actif dans la clôture des comptes.

Chiffres-clés (indications selon le rapport de gestion de la CP)

	2018	2017
Taux de couverture	109.3%	114.8%
Réserve de fluctuation de valeur en milliers de francs	3'422	5'690
Déficit de la réserve de fluctuation de valeur en milliers de francs	-3'023	-461
Performance du patrimoine	-4.3%	7.1%
Rémunération des avoirs de vieillesse	1.0%	3.0%
Rémunération du capital de couverture des rentes	2.5%	2.5%
Assurés en activité	73	73
Bénéficiaires de rentes	28	27
Employeurs affiliés	5	5
Rendement attendu	2.6%	3.5%

Risque attendu	5.1%	6.0%
Taux d'intérêt minimal LPP	1.0%	1.0%
Taux d'intérêt technique	2.5%	2.5%

Étant donné que la CP n'a pas encore entièrement constitué la réserve de fluctuation de valeur et qu'il n'existe pas de fonds libres, aucun bénéfice économique n'a été comptabilisé dans la clôture des comptes.

Exposition au risque

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) est exposée aux risques suivants :

Risque de placement
Avec ses placements de capitaux, l'UIR est exposée aux risques du marché. Il s'agit du risque de variation des taux d'intérêt, du risque monétaire, du risque de fluctuation des cours et du risque de la contrepartie ou risque de défaillance. Un choix minutieux des titres, une diversification suffisante (marchés, devises, branches) ainsi que l'utilisation sélective d'instruments de couverture lui permettent de réduire ces risques à un minimum.

Risque d'exploitation
Les risques liés aux dommages incendie et éléments naturels assumés par l'UIR pour les établissements cantonaux d'assurance (ECA) influent grandement sur le résultat de l'UIR. L'UIR transfère une part importante de ce risque sur le marché de la réassurance. Ce faisant, l'UIR accorde une attention particulière à une large dispersion des risques et à la santé financière de ses partenaires.

Risque de défaillance de la réassurance
L'UIR achète sur le marché global de la réassurance ses couvertures pour les dommages incendie, éléments naturels et, dans une moindre mesure, pour des contrats spéciaux (tremblements de terre). Le risque de défaillance ne survient pour l'UIR qu'en cas de sinistre. Afin de diversifier son risque dans ce domaine, il prend en considération un grand nombre de réassureurs. Conformément à ses directives de réassurance, il en vérifie régulièrement la solvabilité à l'aide de notations.

Risques inhérents au champ d'activité
Le marché de la réassurance subit des fluctuations sur lesquelles l'UIR ne peut influer que de façon limitée. Le rapport prix-risque peut se détériorer ou la couverture souhaitée peut éventuellement ne pas être acquise à 100.0%.

Risques opérationnels
Ces risques concernent l'informatique, le comportement des employés, les aspects juridiques et les processus de l'entreprise.

Gestion des risques et système de contrôle interne

L'Union intercantonale de réassurance (UIR) dispose d'un système de gestion des risques axé sur les risques susmentionnés. Les risques identifiés sont examinés à intervalles réguliers et évalués sous l'angle de la probabilité de leur apparition et de leurs répercussions. Le conseil d'administration, respectivement la direction, approuve l'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées afin de prévenir, réduire ou répercuter ces risques. La situation est surveillée en permanence. Sur l'exercice écoulé, le conseil d'administration n'a identifié aucun risque susceptible d'entraver de manière durable ou significative le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'UIR.

Afin de garantir la conformité des comptes annuels aux normes de présentation des comptes en vigueur et la régularité du bilan, le conseil d'administration a pris des mesures préventives en interne, qui s'appuient sur des systèmes et processus comptables modernes, sur l'établissement des comptes annuels, sur le principe du double contrôle, sur la

séparation des fonctions ainsi que l'exécution de contrôles et l'établissement de comptes rendus réguliers.

Événements postérieurs à la date du bilan

Le conseil d'administration validera les comptes annuels 2018 le 25 avril 2019 pour approbation par l'assemblée générale.

Conformément aux statuts du 23 juin 1982 (version du 28 juin 2007), l'adoption du rapport de gestion et des comptes annuels relève des compétences intransmissibles de l'assemblée générale (art. 8). Les comptes 2018 seront soumis à l'assemblée générale le 27 juin 2019 pour approbation.

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

Organe de révision

Lors de l'assemblée générale du mois de juin 2010, le cabinet Ernst & Young SA a été élu organe de révision pour la première fois pour l'exercice 2010. La durée de ce mandat était d'une année. Depuis, cet organe de révision a été réélu à huit reprises, la dernière fois lors de l'assemblée générale du 21 juin 2018. En 2018 et 2017, il a fourni les prestations suivantes :

	2018	2017
	En milliers de francs	En milliers de francs
Révision et prestations de services	59	56

Collaborateurs de l'Union intercantonale de réassurance (UIR)	2018	2017
Nombre d'emplois équivalents temps plein, en moyenne annuelle	21	21

Proposition relative au versement de la participation des ECA à l'excédent

En milliers de francs

	2018	2017
Participation des ECA 2018 à l'excédent	**0**	
Participation des ECA 2017 à l'excédent		**28'290**
À la disposition de l'assemblée générale	**0**	**28'290**

Proposition relative à l'emploi de la perte / du bénéfice

En milliers de francs

	2018	2017
Perte 2018	**-2'160**	
Bénéfice 2017		**84'869**
Proposition 2018		
Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale d'imputer la perte aux capitaux propres.	-2'160	
Proposition 2017		
Le conseil d'administration a proposé à l'assemblée générale d'affecter le bénéfice aux capitaux propres.		84'869
	2019	**2018**
Capitaux propres	**01.01.**	**01.01.**
Capitaux avant comptabilisation du résultat	949'331	864'462
Imputation de la perte 2018 aux capitaux propres	-2'160	
Affectation du bénéfice 2017 aux capitaux propres		84'869
Total capitaux propres	**947'171**	**949'331**

Rapport de l'organe de révision

Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone: +41 58 286 61 11
Téléfax: +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée générale de

l'Union intercantonale de réassurance, Berne

Berne, le 25 avril 2019

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de l'Union intercantonale de réassurance, comprenant le bilan, le compte de résultat, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil d'administration
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil d'administration. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil d'administration est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Building a better working world

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

En outre, nous attestons que la proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan est conforme à la loi suisse et aux statuts et recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agrée
(Réviseur responsable)

Jasmin Bernhard
(Qualified
Signature)

Experte-réviseur agréée

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte de résultat, tableau de financement, tableau de variation des fonds propres et annexe)
- Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Brève présentation de l’organisation PSDS

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) a été fondé à l’initiative des établissements cantonaux d’assurance qui n’appliquent pas de régime d’assurance tremblement de terre obligatoire. Il tient à la disposition de ses membres un maximum de deux fois deux milliards de francs pour le règlement des dommages, à raison d’un séisme par année civile. Si les tremblements de terre sont rares en Suisse, ils présentent néanmoins un fort potentiel de dommages.

Fondation
1978

Direction
Alain Rossier, directeur
Stefan Demetz, CFO
Alain Marti, responsable Réassurance

Forme juridique
Société simple (selon art. 530 ss. CO)

Organe de révision
Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Les établissements cantonaux d’assurance des cantons suivants font partie du PSDS :
Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug (état au 31.12.2018)

Direction du PSDS au 31.12.2018

Peter J. Blumer
Président, directeur de l’Établissement d’assurance de Bâle-Ville

Dölf Käppeli
Vice-président, directeur de l’Établissement cantonal d’assurance de Lucerne

Jean-Claude Cornu
Directeur de l’Établissement cantonal d’assurance des bâtiments de Fribourg

Serge Depallens
Directeur de l’Établissement d’assurance contre l’incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud

Hansueli Leisinger
Président de la direction de glarnerSach

Markus Schüpbach
Directeur de l’Établissement cantonal d’assurance de Soleure

Lukas Summermatter
Directeur de l’Établissement cantonal d’assurance de Saint-Gall

Chiffres-clés

		2018	2017	Variation
Membres	nombre	17	17	0
Bâtiments assurés *	nombre en milliers	1’577	1’569	8
Valeur assurée des bâtiments *	en milliards de francs	1’536	1’510	26
Produits de l’assurance (versements des membres)	en milliers de francs	25’890	25’617	273
Primes de réassurance	en milliers de francs	-26’124	-26’124	0
Résultat des placements de capitaux	en milliers de francs	0	1’906	-1’906
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	en milliers de francs	16’370	22’748	-6’378
Perte/Bénéfice	en milliers de francs	-515	1’184	-1’699
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)	en milliers de francs	195’426	195’941	-515

*Chiffres basés sur les statistiques financières provisoires des exercices 2018 et 2017 (monopole entier de 17 établissements cantonaux d’assurance)

Membres
17 établissements cantonaux d’assurance (ECA) sont membres du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS).

Rapport annuel 2018 et perspectives 2019

L'exercice 2018

La Suisse n'ayant heureusement connu aucun tremblement de terre en 2018, le résultat annuel du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) repose exclusivement sur la performance des marchés financiers. Une performance de –2.8% se traduit par un résultat financier négatif de –6.4 millions de francs. Cette perte peut entièrement être compensée par des fonds provenant des réserves de fluctuation sur titres.

Sur le plan de la gestion, le PSDS s'est concentré sur sa réorientation stratégique et a pris des décisions cruciales en ce sens. Après une consultation menée auprès des membres, la décision fondamentale a été prise en ce qui concerne la direction dans laquelle le PSDS devrait poursuivre son développement. Le bureau est actuellement en charge de la réalisation du concept correspondant.

Politique de placement

Malgré sa stratégie de placement défensive, le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) a également souffert des marchés financiers négatifs. Le PSDS ne possède pas de stabilisateur de performance « immobilier », car jusqu'à présent il n'investissait pas dans cette classe d'actifs. Il tirait cette position de la réflexion selon laquelle ce sont les biens immobiliers qui sont endommagés lors d'un tremblement de terre, alors que le PSDS a justement besoin de fonds pour payer de tels dommages.

À l'issue d'une analyse détaillée de l'environnement de placement, la direction du PSDS a décidé à la fin de l'année d'axer davantage la stratégie de placement du PSDS sur les immobilisations corporelles. En période de taux d'intérêt négatifs, il n'est guère possible d'obtenir un rendement adéquat avec des investissements nominaux. La mise en œuvre correspondante aura lieu au cours du premier trimestre 2019.

Afin d'optimiser l'efficacité du processus de placement de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et du PSDS, il a également été décidé d'utiliser à l'avenir les mêmes critères de référence pour les deux organisations. Les compétences et responsabilités ainsi que le partage des tâches entre la direction du PSDS et le bureau ont également été précisés.

Le règlement de placement sera mis à jour en 2019 et le thème de l'« investissement durable » (ESG Environmental Social Governance) sera traité.

Assurance tremblements de terre nationale

Après l'échec des discussions sur un concordat intercantonal pour une assurance tremblement de terre, le Conseil des États a dû à nouveau se pencher sur l'idée d'une assurance tremblement de terre obligatoire. Contrairement à la proposition du Conseil fédéral et de la commission consultative, le Conseil des États a décidé, à la surprise générale, de poursuivre l'idée d'une assurance tremblements de terre nationale, malgré les négociations infructueuses pour un concordat intercantonal concernant l'assurance tremblements de terre. La question doit maintenant être délibérée par le Conseil national. La discussion sur la protection contre les tremblements de terre au niveau national sous la forme d'un engagement conditionnel de tous les propriétaires donne un nouvel élan à la thématique d'une assurance tremblements de terre nationale. Une telle assurance équivaudrait à un engagement de garantie en faveur des propriétaires. Ainsi, un montant de l'ordre du pour mille leur serait versé (seulement) en cas de séisme (un maximum de 0.7% du montant de l'assurance bâtiment est prévu). Il n'empêche qu'aucune assurance tremblement de terre à large échelle ne verra le jour en Suisse dans un avenir proche. La plus grande lacune de notre pays en matière de couverture persiste donc.

Gestion du risque sismique en Suisse

Indépendamment de l'état d'avancement des discussions sur l'introduction d'une assurance tremblements de terre

obligatoire, les travaux sur le projet « Gestion du risque sismique en Suisse » de la Confédération ont progressé. Ce projet fédéral comprend trois sous-projets :

Le sous-projet « Modèle du risque sismique » vise à améliorer les bases scientifiques pour la saisie et le calcul de l'aléa sismique. Le Service Sismologique Suisse établira une carte des risques sismiques à partir de sa carte des dangers sismiques. La carte des dangers montre les endroits où la terre peut trembler. En revanche, la carte des risques montre où les biens matériels sont susceptibles d'être détruits par les tremblements de terre. Ces informations visent également à encourager une prise de conscience et un comportement approprié face aux risques.

Le sous-projet « Aides financières exceptionnelles de la Confédération » traite de réglementations sur la manière dont les cantons sinistrés peuvent demander une aide fédérale à la suite d'un tremblement de terre. L'objectif est d'assurer une distribution efficace et efficiente des fonds d'aide aux cantons concernés.

Le dernier sous-projet « Organisation de traitement des sinistres tremblement de terre » traite d'une compétence fondamentale de la branche des assurances. C'est pourquoi le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) et l'Association Suisse d'Assurances (ASA) ont proposé de participer activement à ce projet. Au cours de l'année dernière, le groupe de projet a élaboré un concept général avec des représentants des établissements cantonaux d'assurance et de l'assurance privée. Ce concept a été approuvé par le comité de pilotage, puis par les représentants des cantons et de la branche des assurances, avant d'être renvoyé au groupe de projet pour traitement subséquent.

Perspectives 2019

Le projet interne « Réorientation du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) » suit son cours. À l'heure actuelle, les établissements cantonaux d'assurance doivent être remboursés pour les prestations qu'ils fournissent à leurs clients. Il s'agit ici de l'indemnisation des dommages causés par un tremblement de terre d'une certaine intensité. Entre-temps, divers produits d'assurance contre les tremblements de terre sont apparus sur le marché de l'assurance. Ceux-ci sont en partie en conflit avec la prestation volontaire du PSDS. À l'avenir, il conviendra de trouver une solution qui s'adapte plus étroitement à l'évolution des conditions du marché. Ce nouveau concept sera soumis à la consultation des membres en 2019. Une décision formelle sur la réorientation du PSDS est prévue pour l'assemblée des membres 2020.

Bilan

En milliers de francs

	Explication	2018	2017	Variation
ACTIF	**(cf. annexe)**			
Actif immobilisé				
Placements de capitaux	1	210’969	217’243	-6’274
Total actif immobilisé		**210’969**	**217’243**	**-6’274**
Actif circulant				
Créances	2	382	267	115
Liquidités	3	513	1’246	-734
Total actif circulant		**894**	**1’513**	**-619**
Total actif		**211’864**	**218’756**	**-6’893**
PASSIF				
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)				
Capital statutaire		180’000	180’000	0
Réserves provenant de bénéfices		15’941	14’757	1’184
Perte/Bénéfice		-515	1’184	-1’699
Total capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)	4	**195’426**	**195’941**	**-515**
Engagements à long terme				
Provision pour risques liés aux placements de capitaux	5	16’370	22’748	-6’378
Total engagements à long terme		**16’370**	**22’748**	**-6’378**
Engagements à court terme				
Comptes de régularisation	6	40	27	13
Dettes	7	27	40	-13
Total engagements à court terme		**67**	**67**	**0**
Total passif		**211’864**	**218’756**	**-6’893**

Compte de résultat

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2018	2017	Variation
Produits de l'assurance (versements des membres)		25'890	25'617	273
Primes de réassurance		-26'124	-26'124	0
Produit des primes nettes de réassurance		**-234**	**-507**	**273**
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance		0	0	0
Charges d'exploitation nettes de réassurance		-214	-174	-40
Autres charges d'exploitation		-67	-41	-25
Résultat technique	8	**-515**	**-722**	**208**
Produits des placements de capitaux		3'049	14'817	-11'768
Charges des placements de capitaux		-9'063	-8'002	-1'061
Frais de gestion de fortune pour placements de capitaux		-364	-361	-3
Résultat des placements de capitaux (avant variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux)		-6'378	6'454	-12'832
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux		6'378	-4'548	10'926
Résultat des placements de capitaux	9	**0**	**1'906**	**-1'906**
Perte/Bénéfice		**-515**	**1'184**	**-1'699**

Tableau de flux de trésorerie

En milliers de francs

	Explication (cf. annexe)	2018	2017	Variation
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation				
Perte/Bénéfice		-515	1'184	-1'699
Pertes réalisées et non réalisées sur placements de capitaux	1	8'763	7'721	1'042
Bénéfices réalisés et non réalisés sur placements de capitaux	1	-1'146	-12'729	11'583
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	5	-6'378	4'548	-10'926
Variation des créances	2	-115	59	-174
Variation des engagements	7	-13	-5	-8
Variation des comptes de régularisation (passif)	6	13	5	8
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'exploitation		**610**	**784**	**-174**
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement				
Entrées de valeurs (investissements) en placements de capitaux	1	-56'596	-99'775	43'180
Sorties de valeurs (désinvestissements) en placements de capitaux	1	55'253	100'086	-44'834
Total flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement		**-1'343**	**311**	**-1'654**
Variation des liquidités		**-734**	**1'095**	**-1'828**
Variation des liquidités				
Liquidités au 01.01.		**1'246**	**151**	**1'095**
Variation des liquidités	3	-734	1'095	-1'828
Liquidités au 31.12.		**513**	**1'246**	**-734**

Tableau des capitaux propres

En milliers de francs

	Capital statutaire	Réserves provenant de bénéfices	Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 01.01.2018	**180’000**	**15’941**	**195’941**
Versement	0	0	0
Perte	0	-515	-515
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 31.12.2018	**180’000**	**15’426**	**195’426**

Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 01.01.2017	**180’000**	**14’757**	**194’757**
Versement	0	0	0
Bénéfice	0	1’184	1’184
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) au 31.12.2017	**180’000**	**15’941**	**195’941**

Capital statutaire
Les prestations du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) sont fournies si le tremblement de terre atteint au moins une magnitude de VII sur l’échelle EMS. Le PSDS prend en charge une première tranche de 90.0 millions de francs. Les dommages supérieurs à cette tranche sont pris en charge grâce aux engagements de garantie des membres (400.0 millions de francs). Vient ensuite une seconde tranche du PSDS d’importance égale à la première. Les dommages encore plus élevés sont réassurés. Les engagements du PSDS correspondent au capital statutaire.

Annexe

Principes d'établissement des comptes et d'évaluation

Principes d'établissement des comptes

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) fournit des prestations exclusivement aux établissements cantonaux d'assurance (ECA). C'est pourquoi il établit ses comptes annuels conformément aux normes usuelles à la branche Swiss GAAP RPC 41 et aux directives Swiss GAAP RPC.

Les comptes annuels sont conformes à la loi suisse et sont établis suivant le principe de la continuation de l'exploitation. Le principe de l'interdiction de compensation entre actif et passif, autrement dit entre produits et charges (principe de la présentation brute), est respecté. Les comptes annuels répondent au principe de la permanence dans l'évaluation, la présentation et la publication. Ils se basent sur des valeurs économiques et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats (« true and fair view »).

Les chiffres sont présentés en milliers de francs et arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date du bilan

L'exercice court du 1er janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

Principes d'évaluation

L'évaluation repose sur des critères uniformes. Le principe de l'évaluation individuelle de l'actif et du passif s'applique.

Postes en devises étrangères

Les actifs et les engagements en devises étrangères sont convertis au cours du jour à la date du bilan. Les transactions en devises étrangères sont converties aux cours du jour à la date de transaction.

Les cours de conversion déterminants au 31 décembre s'élevaient à :

	2018	2017
EUR	1.1270	1.1698
GBP	1.2602	1.3167
SEK	11.0825	11.9105
NOK	11.3721	11.8731
USD	0.9858	0.9746
JPY	0.8983	0.8646
AUD	0.6919	0.7608
CAD	0.7218	0.7751

Placements de capitaux

Les placements de capitaux sont portés au bilan à leur valeur actuelle. Les variations de valeur figurent au compte de

résultat sous produits, comme bénéfices non réalisés sur placements de capitaux, et sous charges, comme pertes non réalisées sur placements de capitaux. On entend par « valeurs actuelles » les valeurs de marché cotées publiquement. Les intérêts courus des emprunts sont comptabilisés dans les placements de capitaux, pour autant qu'ils ne soient pas compris dans la valeur du cours.

Instruments financiers dérivés
Les placements se font en tant que sous-jacents. Les instruments financiers dérivés, tels que les opérations à terme fixe (futures, forwards, swaps) et les options, ne peuvent être utilisés qu'à des fins de couverture.

Immobilisations corporelles

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) ne possède pas d'immobilisations corporelles. Celles-ci sont mises à disposition, contre rémunération, par l'Union intercantonale de réassurance (UIR).

Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Les corrections de valeur requises par la gestion d'entreprise sont prises en compte de manière appropriée.

Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles comprennent les avoirs bancaires, ainsi que les avoirs à vue et les fonds déposés auprès d'établissements bancaires. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

Capital statutaire

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) est une société simple. Il ne dispose pas de capital social fixe. Pour l'heure, la direction du PSDS a décidé de fixer la participation maximale du PSDS à 180.0 millions de francs en cas de séisme de magnitude VII (échelle EMS) au moins. Aussi le PSDS a-t-il besoin d'un capital statutaire de 180.0 millions de francs au minimum.

Réserves provenant de bénéfices

Il s'agit du cumul des bénéfices ou pertes conservés depuis le démarrage de l'activité au 1er janvier 1979. Cette valeur résiduelle peut également comporter des parts de capitaux versés antérieurement.

Provision pour risques liés aux placements de capitaux

La provision pour risques liés aux placements de capitaux est constituée pour les risques de marché spécifiques, afin de compenser des fluctuations extraordinaires. La valeur cible est définie dans le règlement de placement. C'est la méthode forfaitaire qui est utilisée, en prenant en compte les écarts-type des différentes catégories de placement sur de nombreuses années.

La base de calcul est la valeur de marché du patrimoine géré au 31 décembre. En se basant sur la situation économique, la direction du PSDS peut prendre la décision de constituer la provision pour risques liés aux placements de capitaux jusqu'à la valeur cible (valeur maximale) ou de la dissoudre.

Engagements

Les engagements sont inscrits à leur valeur nominale.

Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

Autres actifs et passifs

Les autres actifs et passifs sont portés au bilan à leur valeur nominale, déduction faite des éventuelles corrections de valeur nécessaires.

Produits de l'assurance (versements des membres)

Les produits de l'assurance se composent des versements des membres. Les primes sont portées en compte annuellement ; elles sont payées durant l'année concernée et comptabilisées dans le compte de résultats.

1. Placements de capitaux

En milliers de francs

Tableau des titres 2018	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères	Actions suisses	Actions étrangères	Commodities	Total
Valeurs de marché au 01.01.	**66'509**	**90'638**	**14'226**	**15'441**	**22'575**	**7'854**	**217'244**
Entrées de valeurs (investissements)	19'653	17'625	1'233	2'233	10'055	5'796	56'596
Sorties de valeurs (désinvestissements)	-23'119	-16'138	-117	-1'802	-8'370	-5'707	-55'253
Bénéfices non réalisés	0	0	0	0	0	0	0
Bénéfices réalisés	60	96	0	198	643	149	1'146
Pertes non réalisées	0	-1'107	-538	-2'582	-3'476	-163	-7'866
Pertes réalisées	-1	-88	0	-49	-128	-632	-897
Valeurs de marché au 31.12.	**63'104**	**91'027**	**14'804**	**13'440**	**21'299**	**7'296**	**210'969**

Les obligations en devises étrangères sont couvertes.

En milliers de francs

Tableau des titres 2018	Marché monétaire	Obligations en francs	Obligations en devises étrangères	Actions suisses	Actions étrangères	Commodities	Total
Valeurs de marché au 01.01.	**60'895**	**87'551**	**14'142**	**17'675**	**24'431**	**7'853**	**212'547**
Entrées de valeurs (investissements)	48'625	14'597	770	12'832	19'524	3'427	99'775
Sorties de valeurs (désinvestissements)	-43'008	-10'555	-350	-17'466	-25'285	-3'421	-100'086
Bénéfices non réalisés	0	97	0	438	3'384	88	4'006

Bénéfices réalisés	22	1	0	4’596	3’986	117	8’723
Pertes non réalisées	0	-720	-336	-1’589	-796	-210	-3’650
Pertes réalisées	-24	-334	0	-1’045	-2’669	0	-4’072
Valeurs de marché au 31.12.	**66’509**	**90’638**	**14’226**	**15’441**	**22’575**	**7’854**	**217’244**

Les obligations en devises étrangères sont couvertes.

Allocation d’actifs (y c. couverture = risque économique)

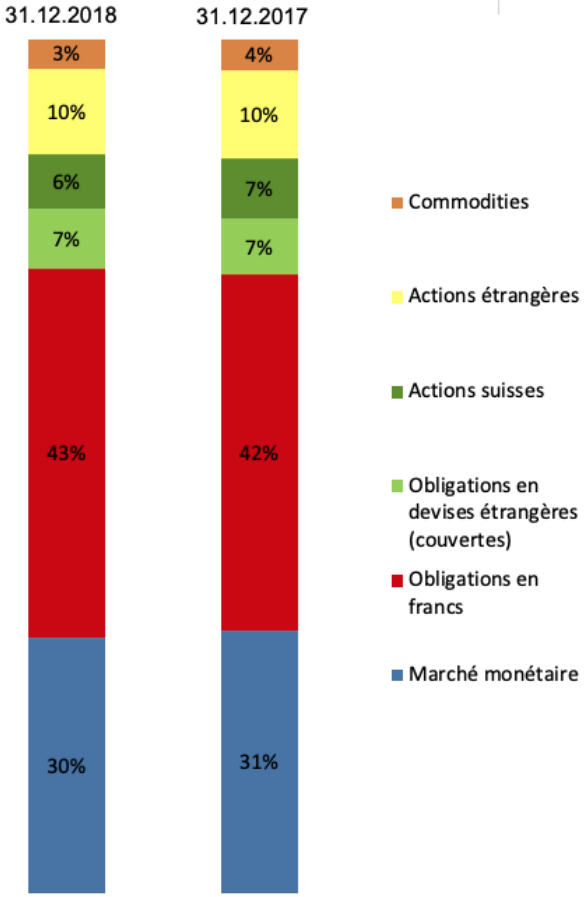

Entrées et sorties de valeurs sur le marché monétaire

Cette catégorie inclut toutes les opérations d’achat et de vente de toutes les catégories de placement.

Opérations de change à terme en cours

Comme l’année précédente, il n’y a aucune opération de change à terme en cours au 31 décembre 2018.

Instruments dérivés de capitaux propres en cours

Comme l’année précédente, il n’y a aucun instrument dérivé de capitaux propres en cours au 31 décembre 2018.

2. Créances

En milliers de francs

	2018	2017

Créances	**382**	**267**
Créances envers des parties liées	**2**	**15**
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	2	15
Autres créances à court terme	**380**	**251**
Administration fédérale des contributions – impôt anticipé	366	226
Administration fédérale des contributions – impôt à la source étrangère	13	26

En tant que société simple, le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) n'est pas un sujet fiscal. Par conséquent, il n'en résulte aucun engagement d'impôts courants ou différés sur les bénéfices.

3. Liquidités

En milliers de francs

	2018	2017
Liquidités	**513**	**1'246**

4. Part de capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) par ECA

En milliers de francs

	2018	%	2017	%
Part de capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques) par ECA	**195'426**	**100.0**	**195'941**	**100.0**
Lucerne	15'098	7.7	15'030	7.7
Nidwald	2'166	1.1	2'164	1.1
Glaris	2'525	1.3	2'533	1.3
Zoug	6'823	3.5	6'820	3.5
Fribourg	11'702	6.0	11'691	6.0
Soleure	11'931	6.1	12'002	6.1
Bâle-Ville	11'099	5.7	11'319	5.8
Bâle-Campagne	12'415	6.4	12'501	6.4
Schaffhouse	3'998	2.0	4'013	2.0
Appenzell Rhodes-Extérieures	3'362	1.7	3'365	1.7
Saint-Gall	19'012	9.7	19'122	9.8
Grisons	14'507	7.4	14'628	7.5
Argovie	26'993	13.8	27'195	13.9

Thurgovie	11’736	6.0	11’736	6.0
Vaud	30’753	15.7	30’494	15.6
Neuchâtel	7’658	3.9	7’668	3.9
Jura	3’647	1.9	3’660	1.9

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) ne dispose pas de capital social fixe. En vertu des statuts (art. 38, al. 3), un ECA sortant a droit à 80.0% de sa part de capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques). Les capitaux propres indiqués ici correspondent à la fortune disponible en cas de dommages sismiques selon les statuts (art. 11 al. 1 et 2) :

Art. 11 al. 1 :
La part de la fortune du Pool qui est à disposition pour régler d’éventuels dommages sismiques – ci-après « fortune à disposition en cas de dommages » – doit être déclarée à la fin de chaque année.
Art. 11 al. 2 : Chaque membre du Pool participe à cette fortune en fonction de ses propres mises de fonds moyennes des trois années précédentes par rapport aux mises de fonds moyennes de l’ensemble des membres au cours de la même période.

5. Provision pour risques liés aux placements de capitaux

En milliers de francs

01.01.2018	**Constitution**	**Utilisation**	**Dissolution**	**31.12.2018**
22’748	0	-6’378	0	**16’370**
01.01.2017	**Constitution**	**Utilisation**	**Dissolution**	**31.12.2017**
18’200	4’548	0	0	**22’748**

				2018	**2017**
Placements de capitaux au 31.12.				**210’969**	**217’243**
	2018	2017			
Valeur cible de la provision au 31.12.	**10.2%**	**10.5%**	Arrondi	**21’502**	**22’748**
dont montant provisionné au bilan				16’370	22’748
Provisions nécessaires au 31.12.				**-5’132**	**0**

Calcul
C’est la méthode forfaitaire qui est utilisée, en prenant en compte les écarts-type des différentes catégories de placement sur de nombreuses années.
Il s’agit des catégories obligations en francs 5.0%, obligations en devises étrangères (couvertes) 10.0%, actions suisses 30.0%, actions étrangères 40.0%, commodities 40.0%. La base de calcul est la valeur de marché du patrimoine géré au 31 décembre.

6. Comptes de régularisation (passif)

En milliers de francs

	2018	**2017**
Comptes de régularisation (passif)	**40**	**27**
Divers comptes de régularisation	30	17

Organe de révision	10	10

7. Dettes

En milliers de francs

	2018	2017
Dettes	**27**	**40**
Dettes envers des parties liées	**5**	**34**
Union intercantonale de réassurance (UIR)	5	34
Autres dettes à court terme	**22**	**7**
Dettes envers des tiers	22	7

8. Résultat technique

En milliers de francs

Informations sectorielles		
	2018	**2017**
Résultat technique	**-515**	**-722**
Le résultat technique se compose comme suit :		
Produits		
Produits de l'assurance (versements des membres)		
Lucerne	2'025	1'973
Nidwald	289	283
Glaris	335	331
Zoug	910	895
Fribourg	1'563	1'531
Soleure	1'581	1'561
Bâle-Ville	1'438	1'457
Bâle-Campagne	1'638	1'627
Schaffhouse	530	525
Appenzell Rhodes-Extérieures	444	440
Saint-Gall	2'516	2'494

Grisons	1’911	1’895
Argovie	3’543	3’564
Thurgovie	1’564	1’538
Vaud	4’099	4’024
Neuchâtel	1’020	1’002
Jura	484	477
Produits de l’assurance (versements des membres)	**25’890**	**25’617**

Produits de l’assurance (versements des membres)
Le montant du versement est proportionnel au capital assuré d’un membre, rapporté au capital assuré de tous les membres.

Résultat technique (suite)		
	2018	**2017**
Charges		
Primes de réassurance	-26’124	-26’124
Produit des primes nettes de réassurance	**-234**	**-507**
Charges de sinistres et prestations nettes de réassurance	**0**	**0**
Projet Tremblements de terre CH	-32	0
Projet Réorientation du PSDS	-6	-15
Projets	*-38*	*-15*
Charges de personnel	*-95*	*-82*
Tâches spécialisées et tâches de l’association	*-7*	*-11*
Frais de locaux	*-8*	*-10*
Frais de bureau et frais administratifs	*-10*	*-11*
Assemblée du Pool (AP)	-3	-4
Direction du Pool (DP)	-17	-14
Organe de révision	-8	-8
Organes	*-29*	*-27*
Charges d’informatique	*-14*	*-19*
Frais de relations publiques	*-14*	*0*
Charges d’exploitation nettes de réassurance	**-214**	**-174**
Autres charges d’exploitation	-67	-41
Résultat technique	**-515**	**-722**

Charges de personnel
Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) n'emploie pas de personnel qui lui soit propre. Il achète toutes les prestations requises, qui, dans leur majorité, sont fournies par l'Union intercantonale de réassurance (UIR). Les prestations sont facturées sur la base des heures enregistrées.

Tâches spécialisées et tâches de l'association, frais de locaux, frais de bureau et frais administratifs, organes, charges d'informatique
Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) participe proportionnellement aux charges correspondantes de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI).

9. Résultat des placements de capitaux

Informations sectorielles

En milliers de francs

			2018			2017
	Réalisé	Non réalisé		Réalisé	Non réalisé	
Résultat des placements de capitaux			**0**			**1'906**
Résultat des opérations sur le marché monétaire			**-238**			**-278**
Produit des intérêts			3			5
Charges d'intérêt (intérêts négatifs)			-300			-280
Bénéfices sur cours et sur devises	60	0	60	22	0	22
Pertes sur cours et sur devises	-1	0	-1	-24	0	-24
Résultat des obligations en francs			**-208**			**-9**
Produit des intérêts			891			947
Bénéfices sur cours	96	0	96	1	97	98
Pertes sur cours	-88	-1'107	-1'194	-334	-720	-1'053
Résultat des obligations en devises étrangères (couvertes)			**-205**			**14**
Produit des intérêts			333			350
Bénéfices sur cours et sur devises	0	0	0	0	0	0
Pertes sur cours et sur devises	0	-538	-538	0	-336	-336
Résultat des actions suisses			**-2'058**			**2'896**
Produit des dividendes			375			496
Bénéfices sur cours	198	0	198	4'596	438	5'034
Pertes sur cours	-49	-2'582	-2'631	-1'045	-1'589	-2'634
Résultat des actions étrangères			**-2'658**			**4'195**

Produit des dividendes			302			290
Bénéfices sur cours et sur devises	643	0	643	3’986	3’384	7’370
Pertes sur cours et sur devises	-128	-3’476	-3’603	-2’669	-796	-3’465
Résultat des commodities			**-647**			**-4**
Bénéfices sur cours et sur devises	149	0	149	117	88	205
Pertes sur cours et sur devises	-632	-163	-795	0	-210	-210

En milliers de francs

	2018	**2017**
Frais de gestion de fortune pour placements de capitaux	**-364**	**-361**
Charges de personnel	-84	-79
Tâches spécialisées et projets	-10	-20
Frais de locaux	-7	-10
Frais de bureau et frais administratifs	-9	-10
Organes (AP, DP, organe de révision)	-25	-25
Charges d’informatique	-12	-18
Charges d’exploitation des placements de capitaux	*-148*	*-162*
Frais, courtages et taxes	*-216*	*-198*
Résultat des placements de capitaux (avant variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux)	**-6’378**	**6’454**
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	6’378	-4’548
Résultat des placements de capitaux	**0**	**1’906**
Rendement cible	0.8%	0.8%
Écart-type cible (risque)	3.5%	3.5%
Écart-type au 31.12. (risque)	2.8%	3.1%
Rendement réalisé	-2.8%	3.2%
Valeur de référence pour le rendement	-1.9%	2.8%
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux (en pour cent des placements de capitaux)	-3.0%	2.1%
Frais de gestion de fortune pour placements de capitaux (en pour cent des placements de capitaux)	0.2%	0.2%
Provision pour risques liés aux placements de capitaux au 01.01	**22’748**	**18’200**
Variation de la provision pour risques liés aux placements de capitaux	-6’378	4’548
Provision pour risques liés aux placements de capitaux au 31.12.	**16’370**	**22’748**

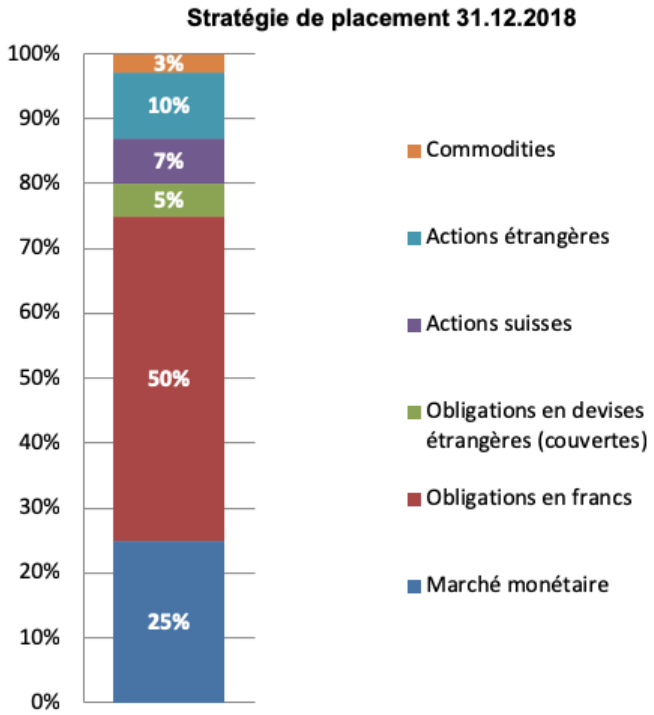

Créances conditionnelles

En cas de séisme occasionnant des dommages dont le montant dépasserait 90.0 millions de francs, les membres affiliés doivent verser jusqu'à 400.0 millions de francs au Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS), conformément à une décision de l'assemblée du PSDS. Les engagements des différents membres figurent ci-après.

En millions de francs

	2018	2017
Engagements de garantie des établissements cantonaux d'assurance (ECA)	**400.0**	**400.0**
Lucerne	31.2	30.8
Nidwald	3.8	3.8
Glaris	4.5	4.5
Zoug	13.2	13.1
Fribourg	23.6	23.4
Soleure	24.0	24.0
Bâle-Ville	21.9	22.4
Bâle-Campagne	25.0	25.1
Schaffhouse	7.4	7.4
Appenzell Rhodes-Extérieures	6.1	6.1
Saint-Gall	39.7	39.8

Grisons	29.5	29.7
Argovie	57.7	58.5
Thurgovie	23.7	23.5
Vaud	67.1	66.4
Neuchâtel	14.9	14.8
Jura	6.7	6.7

Les engagements de garantie des membres se montent à un total de 400.0 millions de francs. Les premiers 100.0 millions de francs sont calculés en fonction des propres versements annuels moyens des trois années précédentes et les 300 millions de francs restants par rapport au capital assuré de chaque membre au 01.01. de l'année précédente.

Engagements conditionnels

En contrepartie, en cas de tremblement de terre, le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) est tenu de verser un montant pouvant atteindre jusqu'à 400.0 millions de francs aux membres ayant été touchés par un séisme occasionnant des dommages d'un montant supérieur à 90.0 millions de francs. L'article 16, alinéa 3 des statuts demeure réservé.

Il existe auprès de Credit Suisse SA un acte de nantissement limité, souscrit pour la gestion des placements de capitaux. Cet acte de nantissement sert à garantir les marges requises.

	2018	2017
	En milliers de francs	En milliers de francs
Acte de nantissement limité		
Credit Suisse SA	5'000	5'000

Ces limites de crédit sont garanties par les dépôts de titres correspondants.

Affaires extraordinaires en suspens et risques latents

Aucune affaire ou litige en suspens ni risque latent n'est connu à ce jour.

Transactions avec des parties liées

Sont considérées comme parties liées les organisations suivantes : l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI), la VKF ZIP AG, l'Union intercantonale de réassurance (UIR), la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP), 17 établissements cantonaux d'assurance (ECA), ainsi que l'Association des établissements cantonaux d'assurance (AECA).

Il existe entre le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) et ces organisations des liens multiples sur les plans juridique, économique et du personnel. Toutes les transactions menées avec ces organisations reposent en principe sur des relations normales de clients et fournisseurs ; elles sont réalisées aux conditions du marché comme elles le seraient avec des entités indépendantes, en observant les dispositions légales. Si tel ne devait pas être le cas, les conditions particulières sont alors définies en annexe. Il n'existe de part et d'autre ni liens de capitaux, ni cautions ou garanties.

Toute personne physique ayant une influence notable sur la conduite des affaires du PSDS est également considérée comme une partie liée. Il s'agit généralement des membres des organes de direction, c'est-à-dire de la direction du

PSDS et de la direction opérationnelle.

Les créances et les dettes envers les organisations et les personnes liées ainsi que les transactions essentielles avec celles-ci figurent séparément dans le tableau suivant :

En milliers de francs

	2018	2017
Créances envers		
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	2	15
Dettes envers		
Union intercantonale de réassurance (UIR)	5	34
Produits de l'assurance (versements des membres)		
Établissements cantonaux d'assurance (ECA)	25'890	25'617
Charges administratives facturées par		
Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI)	36	37
Union intercantonale de réassurance (UIR)	201	194

Exposition au risque

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) est exposé aux risques suivants :

Risque de placement
Avec ses placements de capitaux, le PSDS est exposé aux risques du marché. Il s'agit du risque de variation des taux d'intérêt, du risque monétaire, du risque de fluctuation des cours et du risque de la contrepartie ou risque de défaillance. Un choix minutieux des titres, une diversification suffisante (marchés, devises, branches) ainsi que l'utilisation sélective d'instruments de couverture lui permettent de réduire ces risques à un minimum.

Risque d'exploitation
Le risque de séisme ainsi que les risques connexes ont une influence déterminante sur les résultats du PSDS.

Risque de défaillance de la réassurance
Le PSDS achète sur le marché mondial de la réassurance sa couverture de 1.4 milliard de francs pour un premier événement et de 2.0 milliards de francs pour un second. Le risque de défaillance survient pour le PSDS en cas de sinistre. Afin de diversifier son risque dans ce domaine, il prend en considération un grand nombre de réassureurs. Conformément à ses directives de réassurance, il en vérifie régulièrement la solvabilité à l'aide de notations. Une provision pour défaillance éventuelle d'un réassureur est constituée en cas de sinistre.

Risques inhérents au champ d'activité
e Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) est une société simple. 17 établissements cantonaux d'assurance (ECA) en sont membres. Le PSDS dépend donc des décisions que prennent ses membres en matière de politique des affaires et d'économie. Ceux-ci peuvent avoir une influence sur les capitaux, les versements, les distributions et la pérennité du PSDS.

Risques opérationnels
Ces risques concernent l'informatique, le comportement des employés, les aspects juridiques et les processus de l'entreprise.

Gestion des risques et système de contrôle interne

Le Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS) dispose d'un système de gestion des risques axé sur les risques susmentionnés. Les risques identifiés sont examinés à intervalles réguliers et évalués sous l'angle de la probabilité de leur apparition et de leurs répercussions. La direction du PSDS, respectivement la direction opérationnelle, approuve l'évaluation périodique des risques ainsi que les mesures proposées afin de prévenir, réduire ou répercuter ces risques. La situation est surveillée en permanence. Sur l'exercice écoulé, la direction du PSDS n'a identifié aucun risque susceptible d'entraver de manière durable ou significative le patrimoine, la situation financière et les résultats du PSDS.

Afin de garantir la conformité des comptes annuels aux normes de présentation des comptes en vigueur et la régularité du bilan, la direction du PSDS a pris des mesures préventives en interne, qui s'appuient sur des systèmes et processus comptables modernes, sur l'établissement des comptes annuels, sur le principe du double contrôle, sur la séparation des fonctions ainsi que sur l'exécution de contrôles et l'établissement de comptes rendus réguliers.

Événements postérieurs à la date du bilan

La direction du PSDS validera les comptes annuels 2018 le 25 avril 2019 pour approbation par l'assemblée du PSDS.

Conformément aux statuts du 14 décembre 1993 (version du 10 octobre 2003), l'adoption du rapport de gestion et des comptes annuels relève des compétences intransmissibles de l'assemblée du PSDS (art. 20). Les comptes 2018 seront soumis à l'assemblée du PSDS le 27 juin 2019 pour approbation.

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

Organe de révision

Lors de l'assemblée du PSDS du mois de juin 2010, le cabinet Ernst & Young SA a été élu organe de révision pour la première fois pour l'exercice 2010. La durée de ce mandat était d'une année. Depuis, cet organe de révision a été réélu à huit reprises, la dernière fois lors de l'assemblée du PSDS du 21 juin 2018. En 2018 et 2017, il a fourni les prestations suivantes :

	2018	2017
	En milliers de francs	En milliers de francs
Révision et prestations de services	16	16

Collaborateurs du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques (PSDS)	2018	2017
Nombre d'emplois équivalents temps plein, en moyenne annuelle	1	1

Proposition relative à l'emploi de la perte / du bénéfice

En milliers de francs

	2018	2017
Perte 2018	**-515**	
Bénéfice 2017		**1'184**
Proposition 2018		
La direction du PSDS propose à l'assemblée d'imputer la perte aux capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques).	-515	
Proposition 2017		
La direction du PSDS a proposé à l'assemblée d'affecter le bénéfice aux capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques).		1'184
	2019	**2018**
Capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)	01.01.	01.01.
Réserves provenant de bénéfices avant comptabilisation du résultat	**15'941**	**14'757**
Imputation de la perte 2018 aux capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)	-515	
Affectation du bénéfice 2017 en faveur des capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)		1'184
Total réserves provenant de bénéfices	**15'426**	**15'941**
Capital statutaire	**180'000**	**180'000**
Total capitaux propres (fortune disponible en cas de dommages sismiques)	**195'426**	**195'941**

Rapport de l'organe de révision

Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11
Téléfax +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

A l'Assemblée Pool du

Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, Berne

Berne, le 25 avril 2019

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints du Pool suisse pour la couverture des dommages sismiques, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes, le tableau de financement, le tableau de variation des fonds propres et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité de la direction du Pool
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC, aux dispositions légales et aux statuts, incombe à la direction du Pool. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, la direction du Pool est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les Swiss GAAP RPC et sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Building a better working world

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 728a al. 1 ch. 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions de la direction du Pool.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
(Qualified Signature)

Sabrina Schwab
(Qualified Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Annexes

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes, tableau de financement, tableau de variation des fonds propres et annexe)

Fondation de prévention (FP)

Brève présentation

La Fondation de prévention garantit le traitement des problématiques stratégiques à long terme pour la prévention des dommages éléments naturels aux bâtiments, principalement celles présentant un intérêt économique particulier pour les établissements cantonaux d'assurance. Elle aspire à réduire efficacement sur le long terme l'intensité des dommages éléments naturels en soutenant des projets de recherche appliquée, contribuant ainsi à faire baisser le coût économique global occasionné par les éléments naturels.

Création
2003

Direction
Martin Jordi, gestionnaire

Forme juridique
Fondation

Organe de révision
Ernst & Young AG, Schanzenstrasse 4a, 3001 Berne

Les établissements d'assurance des cantons suivants font partie de la FP: Argovie, Appenzell Rhodes-Extérieures, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Fribourg, Glaris, Grisons, Jura, Lucerne, Neuchâtel, Nidwald, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure, Thurgovie, Vaud, Zoug, Zurich (état au 31.12.2018)

Conseil de fondation au 31.12.2018

Markus Feltscher
Président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance des Grisons, Coire

Walter Baumgartner
Vice-président, directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Thurgovie, Frauenfeld

Jean-Nicolas Aebischer
Directeur de la Haute École d'ingénierie et d'architecture HES-SO, Fribourg

François-Xavier Boillat
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance du Jura, Saignelégier

David N. Bresch
Institute for Environmental Decisions (IED), EPFZ/MétéoSuisse, Zurich

Josef Eberli
Responsable de la division Prévention des dangers à l'OFEV, Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC, Berne

Matthias Holenstein
Directeur de la Fondation Dialogue Risque, Saint-Gall

Pierino Lestuzzi

Maître d'enseignement et de recherche à l'EPFL, Lausanne
Directeur adjoint de la société Résonance Ingénieurs-Conseils SA, Carouge

Peter Meyer
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Nidwald, Fonds d'aide de Nidwald, Stans

Lars Mülli
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Zurich, Zurich

Andreas Rickenbach
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance de Schaffhouse, Schaffhouse

Alain Rossier
Directeur de l'Association des établissements cantonaux d'assurance, Berne

Jürg Solèr
Directeur de l'Établissement cantonal d'assurance d'Appenzell Rhodes-Extérieures, Herisau

Projets

Rapport final de la 9e mise au concours « Efficacité et utilité des mesures de prévention des risques naturels sur les bâtiments »

Le projet a été réalisé par le groupe de travail EBP, le bureau d'avocats Lustenberger Rechtanwälte et l'Université de Berne. Voici les principales mesures proposées :

– Élaboration de bonnes pratiques pour la prévention des dommages éléments naturels (PDEN)
– Maintien d'un fort niveau d'engagement en matière de normalisation
– Définition d'objectifs de protection uniformes
– Développement d'un système de feu tricolore en relation avec le degré d'accomplissement des objectifs de protection
– Amélioration de la saisie des données sur les dommages
– Développement et harmonisation des méthodes d'analyses d'événements
– Intégration des cartes des dangers dans les lois cantonales

Le rapport final a été approuvé par le conseil de fondation et par la conférence des directeurs. Les propositions formulées constituent l'une des sources pour l'élaboration du plan d'action de la PDEN. Ce plan est en cours de rédaction et sera adopté en 2019.

Conclusion du projet « Détermination en fonction des acteurs de mesures efficaces pour la prévention des dommages éléments naturels aux bâtiments »

En complément de la 9e mise au concours, le conseil de fondation a attribué le projet « Détermination en fonction des acteurs de mesures efficaces pour la prévention des dommages éléments naturels aux bâtiments » au groupe de travail constitué de Econcept, de l'Université des sciences appliquées de Zurich (ZHAW) et de Risk&Safety. Le projet vise à répondre à la question de savoir quelles mesures peuvent effectivement motiver les acteurs à mettre en œuvre des mesures de protection volontaires pour prévenir les dommages causés aux bâtiments par les éléments naturels. Le rapport final répond à cette question essentielle au travail de prévention des établissements d'assurance en proposant une approche qui repose sur les acteurs. Sur la base de trois thèmes particulièrement pertinents qui tiennent compte du critère « facultatif », les auteurs analysent ce qui empêche les acteurs jusqu'à présent de réaliser des actions de protection. Pour ce faire, ils exploitent de nombreux interviews conduits avec différentes personnes. À partir de la connaissance des obstacles entravant l'action, les auteurs développent neuf mesures destinées à promouvoir la prévention des dommages éléments naturels. Celles-ci doivent permettre d'influencer les propriétaires de manière à ce qu'ils prennent des mesures de protection préventives avant que des dommages ne surviennent. Les neuf mesures sont intégrées dans l'élaboration du plan d'action de la PDEN. Ce plan vise à définir l'orientation stratégique de la PDEN pour les prochaines années.

Perspectives 2019

Les travaux sur le projet « Climat grêle suisse » se poursuivront en 2019. Ce projet tend à créer une base uniforme pour l'aléa grêle en Suisse. Les responsables du projet complémentaire « H2016 » examinent si les données historiques peuvent contribuer à améliorer l'évaluation des données actuelles. Comme les deux projets se complètent, leurs équipes travaillent en étroite collaboration.

En mars 2019, la Fondation de prévention organisera à Lenzerheide des rencontres scientifiques pour discuter entre spécialistes de stratégies sur les thèmes « Protection des bâtiments 4.0 » et « Avenir de la prévention des éléments naturels ».

Bilan

En francs

	Explication (cf. annexe)	2018	2017
ACTIF			
Actif circulant			
Liquidités	2.1	234’537	290’841
Créances sur placement financier auprès de l’UIR	2.2	2’710’000	2’660’000
Créances envers des tiers		0	30
Créances envers l’UIR	2.3	0	52’822
Comptes de régularisation	2.7	3	0
Total actif circulant		**2’944’540**	**3’003’693**
Total actif		**2’944’540**	**3’003’693**
PASSIF			
Capitaux étrangers à court terme			
Dettes envers des tiers	2.6	2’431	2’639
Dettes envers l’UIR	2.4	13’885	0
Dettes envers l’AEAI	2.5	13’575	74’720
Comptes de régularisation	2.7	3’500	3’500
Total capitaux étrangers à court terme		**33’391**	**80’859**
Fortune de la Fondation			
Fortune de la Fondation au 01.01.		2’922’834	2’505’818
Perte/Bénéfice		-11’685	417’016
Total fortune de la Fondation au 31.12.		**2’911’149**	**2’922’834**
Total passif		**2’944’540**	**3’003’693**

Compte de résultat

En francs

	Explication (cf. annexe)	2018	2017
Produits d'exploitation			
Donations reçues des ECA		250'000	400'000
Donations reçues de l'UIR		250'000	400'000
Donations reçues	2.8	**500'000**	**800'000**
Produits de vente d'imprimés		0	180
Autres produits d'exploitation		0	3'405
Autres produits d'exploitation		**0**	**3'585**
Total produits d'exploitation		**500'000**	**803'585**
Charges d'exploitation			
Système alerte grêle pour la protection des stores		0	-13'694
Charge de neige SPF		-5'250	0
Efficacité et utilité des mesures de PDEN		-32'400	-196'578
Acteurs de la PDEN		-118'798	-78'932
Rencontre à Bruxelles		0	-14'645
Vieillissement des matériaux de construction		0	-20'000
Numérisation de l'évaluation des dommages		0	-3'240
Climat grêle suisse (carte grêle)		-113'115	0
Évolution des milieux forestiers et dangers naturels		-50'000	0
Changements climatiques Alpes		-35'270	0
Charges « Subsides et projets soutenus »		**-354'833**	**-327'089**
Charges de personnel		**-91'005**	**-108'550**
Frais de locaux		-10'300	-9'400
Frais de bureau et frais administratifs		-8'580	-5'137
Organes		-16'227	-23'419
Infrastructure B20, informatique, télécommunications		-21'592	-21'259
Frais de traduction		0	-1'346
Frais de publicité et de relations publiques		-9'056	-15'105
Autres charges d'exploitation		**-65'755**	**-75'665**
Total charges d'exploitation		**-511'593**	**-511'304**

Résultat d'exploitation	**-11'593**	**292'281**
Produits financiers	0	125'200
Charges financières	-92	-465
Total résultat financier	**-92**	**124'735**
Perte/Bénéfice	**-11'685**	**417'016**

Annexe

1. Principes

Généralités

La Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) a été inscrite au registre du commerce du canton de Berne le 20 juin 2003. Son siège est à Berne. 18 établissements cantonaux d'assurance (ECA) sont membres de la FP.

Les présents comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales suisses régissant la présentation des comptes (Code des obligations). Les principes d'évaluation les plus importants appliqués et qui ne sont pas prescrits par la loi sont détaillés ci-après. Les chiffres sont arrondis selon les règles en usage en comptabilité commerciale, ce qui peut conduire à des différences d'arrondi.

Date du bilan

L'exercice court du 1er janvier au 31 décembre. Le bilan est clôturé au 31 décembre.

2. Informations sur les postes du bilan et du compte de résultat

L'actif et le passif sont en général portés au bilan séparément.

2.1 Liquidités

Les liquidités sont portées au bilan à leur valeur actuelle. Elles sont destinées exclusivement au fonctionnement opérationnel.

2.2 Créances sur placement financier auprès de l'UIR

Les liquidités disponibles de la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) sont placées par l'Union intercantonale de réassurance (UIR).

Lorsque le rendement net obtenu par l'UIR est positif, une part d'environ 60.0% est inscrite au crédit de la FP. Durant l'exercice sous revue, le rendement de l'UIR a atteint environ -3.5% (contre 8.2% l'année précédente). En raison du rendement négatif de l'UIR, les placements financiers auprès de l'UIR ne sont pas rémunérés en 2018 (contre 5.0% p. a. l'année précédente).

2.3 Créances envers l'UIR

Il s'agit de créances envers des parties liées.

2.4 Dettes envers l'UIR

Il s'agit de dettes envers des parties liées.

2.5 Dettes envers l'AEAI

Il s'agit de dettes envers des parties liées.

2.6 Dettes envers des tiers

Il s'agit de dettes qui ne sont pas encore remboursées au 31 décembre 2018.

2.7 Comptes de régularisation (actif et passif)

Les comptes de régularisation contiennent les charges et les produits usuels en relation avec l'activité, devant être délimités dans le temps.

2.8 Donations reçues

Si la fortune de la Fondation descend sous le seuil de 2'000'000.0 francs à la fin d'un exercice, les établissements cantonaux d'assurance (ECA) d'une part et l'Union intercantonale de réassurance (UIR) d'autre part versent des donations (50.0% chacun) pour l'exercice suivant. En 2018, les ECA et l'UIR ont versé respectivement des donations d'un montant de 250'000.0 francs (contre 400'000.0 francs l'année précédente). Comme les donations de 250'000.0 francs chacune pour l'année 2018 ont déjà été inscrites au budget, elles ont quand même été collectées bien que le capital de la Fondation était supérieur à CHF 2'000'000.0 francs. Pour l'année 2019, aucune donation ne sera collectée.

3. Informations complémentaires

3.1 Postes équivalents à temps plein

La Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP) n'emploie pas de personnel qui lui soit propre. Elle achète toutes les prestations requises.

Les prestations sont facturées sur la base des heures enregistrées.

Nombre d'heures facturées en 2018 = 1'243 heures
Nombre d'heures facturées en 2017 = 1'505 heures

3.2 Événements postérieurs à la date du bilan

Aucun événement postérieur à la date du bilan ayant une influence importante sur les comptes annuels de l'exercice sous revue n'est connu à ce jour.

3.3 Évaluation des risques

Le Conseil de fondation procède à une évaluation permanente des risques. À cet effet, il examine les risques qu'il estime importants, définit les mesures de gestion et de surveillance nécessaires et prend les décisions qui s'imposent pour leur mise en œuvre et leur suivi. La gestion du risque et le contrôle interne sont intégrés dans le système de l'Union intercantonale de réassurance (UIR) et de l'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI). Le principe du double contrôle est respecté.

Proposition relative à l'emploi de la perte / du bénéfice

Proposition de la direction au conseil de fondation de la Fondation de prévention des établissements cantonaux d'assurance (FP).

En francs

	2018	2017
Perte 2018	**-11'685**	
Bénéfice 2017		**417'016**
Proposition 2018		
La direction propose au conseil de fondation d'imputer la perte à la fortune de la Fondation.	**-11'685**	
Proposition 2017		
La direction a proposé au conseil de fondation d'affecter le bénéfice à la fortune de la Fondation.		**417'016**

	2019	2018
Fortune de la Fondation	**01.01.**	**01.01.**
Fortune de la Fondation avant comptabilisation du résultat	2'922'834	2'505'818
Imputation de la perte 2018 à la fortune de la Fondation	-11'685	
Affectation du bénéfice 2017 à la fortune de la Fondation		417'016
Total fortune de la Fondation	**2'911'149**	**2'922'834**

Rapport de l'organe de révision

Ernst & Young SA
Schanzenstrasse 4a
Case postale
CH-3001 Berne

Téléphone +41 58 286 61 11
Téléfax +41 58 286 68 18
www.ey.com/ch

Building a better working world

Au Conseil de fondation de la

Fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance, Berne

Berne, le 24 avril 2019

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de la Fondation de prévention des Etablissements cantonaux d'assurance, comprenant le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018.

Responsabilité du Conseil de fondation
La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et à l'acte de fondation incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision
Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit
Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2018 sont conformes à la loi suisse et à l'acte de fondation.

Building a better working world

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art. 83b al. 3 CC en liaison avec art. 728 CO) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 83b al. 3 CC en liaison avec l'article 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Ernst & Young SA

Marco Schmid
(Qualified
Signature)

Sabrina Schwab
(Qualified
Signature)

Expert-réviseur agréé
(Réviseur responsable)

Annexe

- Comptes annuels (bilan, compte de profits et pertes et annexe)